

**CHAPITRE 3****DÉROULEMENT DES  
CÉRÉMONIES****301. PROTOCOLE**

1. Ce chapitre couvrira l'ensemble des règles à observer en matière d'étiquette, de même que l'ensemble des conventions qui déterminent le format et la synchronisation des différentes activités lors du déroulement des cérémonies.

**302. SALUTS MILITAIRES****GÉNÉRALITÉS**

1. Le salut militaire est une marque officielle de respect et de courtoisie. Les cadets doivent saluer en tout temps le lieutenant-gouverneur, **les officiers brevetés** et les drapeaux officiels.

**SALUT DE COURTOISIE**

2. Tous peuvent adresser un salut poli aux civils qu'ils rencontrent lors de l'accueil ou de l'adieu.

**HYMNE**

3. Les règles à suivre au cours de l'exécution de l'hymne national sont les suivantes :

- a. tous doivent se tenir debout (assistance : civil et militaire);
- b. au moment où l'on joue l'hymne national, les spectateurs en uniforme mais non en rassemblement doivent, sans distinction de grade, saluer, du moment où l'on joue ou chante la première note et ce jusqu'à la dernière; et

**CHAPTER 3****SEQUENCE OF EVENTS****301. PROTOCOL**

1. This chapter will cover all the rules of etiquette, as well as the conventions that determine the format and synchronization of the various events that occur in the course of a ceremonial review.

**302. COMPLIMENTS****GENERAL**

1. The military salute is an official mark of respect and courtesy. Cadets must salute the Lieutenant-Governor, **commissioned officers** and official flags at all times.

**COURTESY SALUTES**

2. All may politely salute civilians when they meet them or take their leave.

**ANTHEM**

3. The rules to follow when the national anthem is played are:

- a. everyone must stand (all those present, civilian and military);
- b. when the national anthem is played, spectators in uniform but not on parade must, without distinction of rank, salute from the moment the first note is played or sung until the last note; and

- |   |  |
|---|--|
| <p>c. les cadets en rassemblement se tiendront au garde-à-vous et l'officier ou celui qui commande devra saluer. Les cadets portant les armes qui sont en rassemblement présenteront les armes.</p>   | <p>c. cadets on parade will stand at attention and the officer or person in charge will salute. Cadets on parade who are carrying weapons will present arms.</p>   |
| <p>4. Lorsque l'hymne national "Ô Canada" sera chanté, l'on procédera comme suit :</p>  | <p>4. When the national anthem "O Canada" is sung, the following will take place:</p>  |
| <p>a. les membres des corps de cadets/escadrons doivent chanter l'hymne national;</p>   | <p>a. members of cadet corps/squadrons must sing the national anthem;</p>  |
| <p>b. les cadets occupant les postes de commandement au rassemblement saluent et chantent. Le personnel en uniforme dans l'assistance salue, ainsi que l'invité d'honneur s'il est en uniforme et tous sont invités à chanter; et</p>   | <p>b. cadets holding parade appointments salute and sing. Personnel present in uniform salute, as well as the guest of honour if he is in uniform, and everyone is invited to sing; and</p>  |
| <p>c. avant que l'hymne national soit entonné, le chef de musique, s'il y a une musique au rassemblement, ou toute autre personne apte à battre la mesure, doit s'avancer en avant et en diagonale avec la formation afin de permettre aux cadets de maintenir le rythme. Si une cassette est utilisée, le commandant du corps de cadets/escadron désignera une personne apte à battre la mesure. Même s'il n'y a pas de musique, on doit chanter quand même le "Ô Canada".</p> | <p>c. before the national anthem is played, the director of music, if there is a band on parade, or anyone else able to keep time, must advance diagonally with the formation to enable the cadets to keep time. If a tape is used, the cadet corps/ squadron commanding officer will designate someone to keep time. Even if there is no band, "O Canada" must still be sung.</p> |

**SALUT – REMISE DE RÉCOMPENSE**

**SALUTES – PRESENTATION OF AWARDS**

- |  |  |
|--|--|
| <p>5. Lors d'une remise de récompense, les récipiendaires procéderont de la façon suivante :</p> | <p>5. When an award is presented, the recipients will proceed as follows:</p>                  |
| <p>a. s'avancer, s'arrêter à deux pas devant l'invité d'honneur qui remet la récompense;</p>     | <p>a. advance, halt two paces in front of the guest of honour who is presenting the award;</p> |
| <p>b. saluer, rester au garde-à-vous et attendre d'être salués de la façon appropriée;</p>       | <p>b. salute, remain at attention and wait to be saluted in the appropriate manner;</p>        |



tous réalisent l'importance que les invités civils et militaires soient répartis de part et d'autre de l'estrade d'honneur tel qu'illustré aux figures 3-1 et 3-2. Cette façon de faire permettra de mieux encadrer nos invités civils qui sont habituellement moins nombreux que les militaires qui autrement se sentent mal à l'aise étant isolés du groupe. L'ordre de préséance est le suivant :

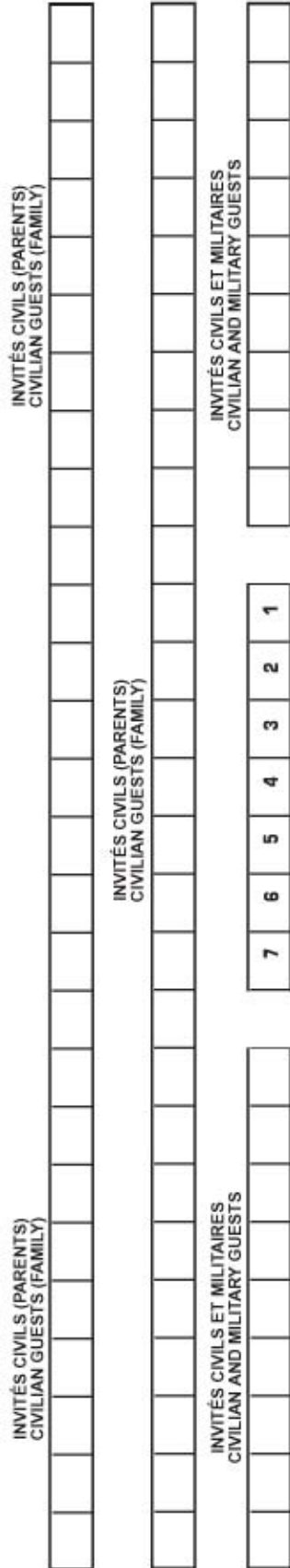
- a. cmdt de l'URSC Est ou son représentant dûment désigné par celui-ci;
  - b. représentant de la Légion;
  - c. les invités militaires avec leur conjoint;
  - d. officiers du corps de cadets/escadron;
  - e. instructeurs civils du corps de cadets/escadron;
  - f. anciens cadets ou cadets d'autres corps de cadets/escadrons; et
  - g. tous autres officiers.
4. Sièges réservés aux invités civils :
- a. conjoint(e) de l'officier de revue;
  - b. ministres :
    - (1) palier fédéral; et
    - (2) palier provincial;
  - c. évêque du lieu, suivi des représentants des autres confessions religieuses;
  - d. députés :
    - (1) palier fédéral; et
    - (2) palier provincial;
  - e. maire;

importance that civilian and military guests be seated on either side of the dais as illustrated in Figure 3-1 and 3-2. This will allow for a better hosting of our civilian guests who are usually in fewer number than their military counterpart and who otherwise feel ill at ease being isolated from the group. The order of precedence is as follows:

- a. CO RCSU (Eastern) or his duly designated representative;
  - b. Legion representative;
  - c. military guests with their escorts;
  - d. cadet corps/squadron officers;
  - e. cadet corps/squadron civilian instructors;
  - f. former cadets or cadets from other corps/squadrons; and
  - g. all other officers.
4. Seats reserved for civilian guests:
- a. reviewing officer's escort;
  - b. cabinet ministers:
    - (1) federal level; and
    - (2) provincial level;
  - c. local bishop, followed by representatives of other religious denominations;
  - d. Members of Parliament:
    - (1) federal level; and
    - (2) provincial level;
  - e. mayor;

- |  |   |
|--|---|
| f. représentants – commission scolaire;  | f. school board representatives;  |
| g. conjoint du groupe de revue;  | g. inspection group escorts;  |
| h. représentants des organismes qui viennent en aide aux corps de cadets/escadrons; et | h. representatives of organizations which help cadet corps/squadrons; and |
| i. représentants des autres Liges.   | i. representatives of other Leagues.                                      |

**ORDRE DE PRÉSÉANCE I  
ORDER OF PRECEDENCE I**

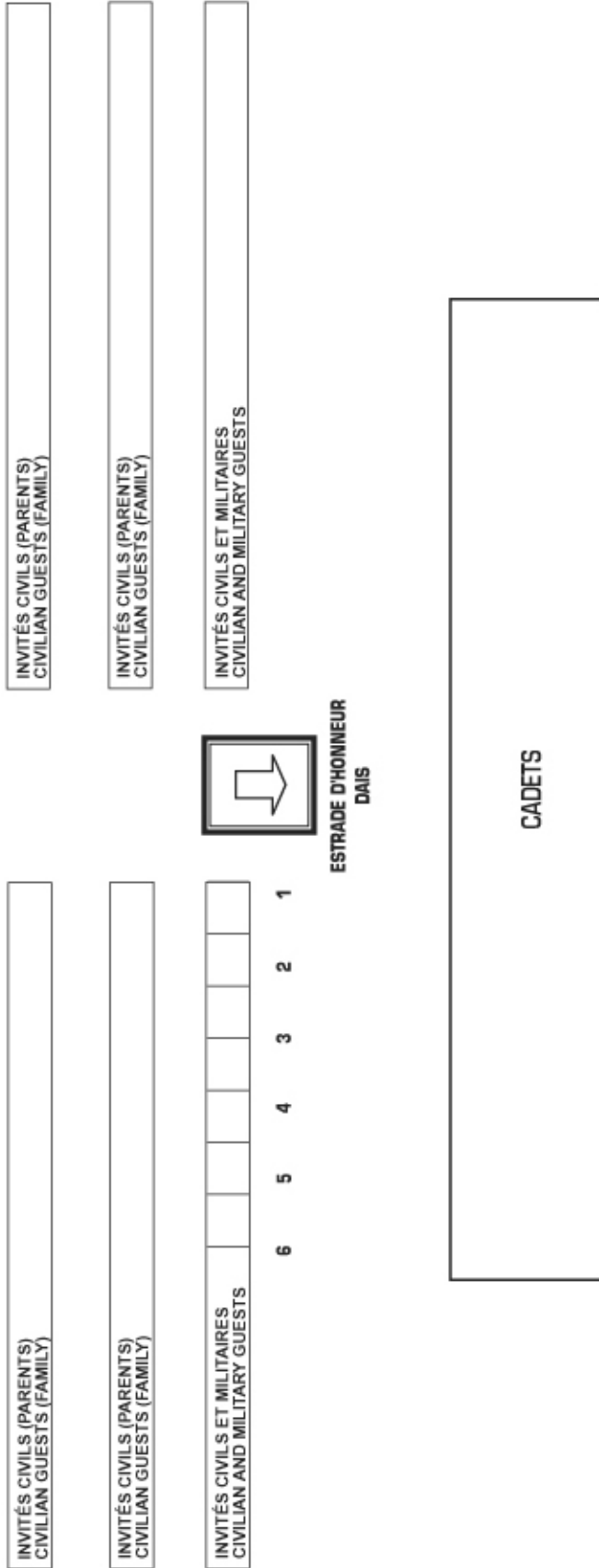


**ESTRADE D'HONNEUR  
DAIS**

1	Représentant légion / Legion representative	2	Représentant de l'URSC / RCSJL Representative
3	CMDT CC/ESC / CO CC/SQN	4	Officier de revue / Reviewing Officer
5	Représentant de la ligue / League representative	6	Président du comité civil / C. Hairman Civilian Committee Representative / C. Hairman
7	Dignitaire civil/Civilian dignitary		

Figure 3-1 **Ordre de Préséance I**  
Figure 3-1 **Order of Precedence I**

**ORDRE DE PRÉSÉANCE II  
ORDER OF PRECEDENCE II**



**LEGENDE / LEGEND**

1	Officier de revue/Reviewing Officer	4	Représentant du comité civil/ Civilian Committee Representative
2	CMDT CC/ESC / CO CC/SON	5	REPRÉSENTANT DE L'URSC / RCSU REP
3	Représentant de la ligue/ League representative	6	Représentant légion/Legion representative

Note 1 : Le groupe de revue doit être assis à droite de l'estrade d'honneur. / The inspecting party must be seated at the right of the dais.

Note 2 : Tous les autres invités civils ou militaires, officiers ou membres du rang doivent être répartis de façon égale de chaque côté de l'estrade d'honneur selon l'ordre de préséance pré-établi. / All other guests civilian or military, officers or NCM, must be seated equally on either side of the dais as per pre-established precedence order.

Figure 3-2 Ordre de Préséance II  
Figure 3-2 Order of Precedence II

**304. UTILISATION D'UN DRAPEAU****GÉNÉRALITÉS**

1. Les drapeaux doivent toujours être déployés par ordre de préséance. À la référence A-AD-200-000/AG-000 édition 1999, chapitre 4, section 8, para 15, il est clairement indiqué que tous les drapeaux provinciaux doivent être arborés en même temps sur les terrains du MDN et uniquement à des fins de déploiement comme par exemple autour d'un terrain de rassemblement.

2. L'ordre de préséance des drapeaux est le suivant :

- a. le drapeau national;
- b. le drapeau provincial;
- c. le drapeau de la ville;
- d. le pavillon des cadets; et
- e. la bannière des cadets.

3. Les seuls drapeaux qui doivent être sur la parade sont les suivants :

- a. le drapeau national peut être sur la parade dûment escorté;
- b. le drapeau du corps de cadets/la bannière de l'escadron peut accompagner le drapeau national; et
- c. le drapeau du corps de cadets ne peut être seul sur la parade.

4. Le protocole exige qu'on respecte les positions supérieures et inférieures des drapeaux déployés à bord des navires par ordre de préséance. Selon le protocole sur terre, on tient pour acquis que les drapeaux sont portés, la droite ayant préséance sur la gauche. (Voir figure 3-3, page 3-10). Le déploiement se fera tel qu'illustré :

- a. lorsque deux drapeaux ou plus de trois sont arborés ensemble, le drapeau ayant la préséance (le drapeau national, le cas échéant) doit occuper la droite, c'est-à-dire la gauche du point de vue d'un spectateur

**304. FLAG USAGE****GENERAL**

1. Flags must always be flown in order of precedence. At Reference A-AD-200-000/AG-000 1999 Edition, Chapter 4, section 8, para 15, it is clearly indicated that all provincial flags must be flown at the same time on DND grounds and only for display purposes, as for example around a parade ground.

2. The flags precedence order is as follows:

- a. the national flag;
- b. the provincial flag;
- c. the municipal flag;
- d. the cadet flag; and
- e. the cadet banner.

3. The only flags which are to be on parade are the following:

- a. the national flag may be on parade, duly escorted;
- b. the cadet corps flag / squadron banner may accompany the national flag; and
- c. the cadet corps flag must not be the only one on parade.

4. Protocol requires that the upper and lower positions of flags aboard ship be adhered to in order of precedence. According to protocol on land, it is taken for granted that flags are carried with the right having precedence over the left (see Figure 3-3, page 3-10). The display will be as illustrated:

- a. when two or more than three flags are flown together, the flag with precedence (the national flag, if applicable) must be on the right, that is, on the left from the point of view of a spectator facing the dais,



faisant face à l'estrade, à la tribune, à la plate-forme de réception du salut, à l'immeuble; et

- b. lorsque trois drapeaux sont arborés ensemble, le drapeau ayant la préséance occupe le centre, le deuxième drapeau dans l'ordre de préséance occupant la droite du premier et le troisième occupant sa gauche, c'est-à-dire à gauche et à droite respectivement du point de vue d'un spectateur faisant face aux drapeaux.

the podium, the saluting base or the building; and

- b. when three flags are flown together, the flag with precedence is in the centre, the second flag in order of precedence is to the right of the first and the third one to the left, that is, to the left and right respectively from the point of view of a spectator facing the flags.

### RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

5. Lorsqu'un drapeau est déployé, arboré ou utilisé conformément aux dispositions de la présente publication, il ne doit pas toucher le sol, le plancher ou le pont.

6. Les drapeaux doivent être hissés ou amenés en même temps, dans la mesure du possible. Sinon, le drapeau national doit être hissé le premier et amené le dernier.

7. Le drapeau national se voit accorder la place d'honneur lorsqu'il est déployé ou arboré avec d'autres drapeaux dans tous les établissements militaires.

8. Un drapeau peut être déployé à plat contre un mur, à l'horizontale ou à la verticale. Si le drapeau est déployé à la verticale, le guindant occupe la position supérieure et la tête est à gauche du point de vue de l'observateur. (Selon le protocole, la préséance va à la "tête" et à la "droite" d'un drapeau du point de vue de celui qui le porte, c'est-à-dire la "tête" et la "gauche" vues de face par un observateur. Par conséquent, un drapeau est déployé à plat et à la verticale contre un mur comme si une personne se tenant dos à ce mur avait incliné son drapeau vers sa droite jusqu'à ce que la hampe soit horizontale.).

9. Lorsqu'un drapeau est abaissé ou enlevé du lieu où il se trouve, on le plie simplement et posément.

### BASIC RULES

5. When a flag is displayed, flown or used in accordance with the provisions of the present publication, it must not touch the ground, floor or deck.

6. Flags must be raised or lowered at the same time as far as possible. Otherwise, the national flag must be raised first and lowered last.

7. The national flag is given the place of honour in all military establishments when it is displayed or flown with other flags.

8. A flag may be displayed flat against a wall horizontally or vertically. If the flag is displayed vertically, the hoist is at the top and the upper corner is at the left from the observer's point of view. According to protocol, precedence goes to the "upper corner" and the "right" of a flag from the bearer's point of view, that is, the upper left corner seen by a facing observer. Consequently, a flag is displayed flat and vertically against a wall as if a person with his back to that wall had leaned his flag to his right until the pole was horizontal.

9. When a flag is lowered or removed from its place, it is folded simply and calmly.

## EMPLACEMENT DES DRAPEAUX/BANNIÈRES FLAGS/BANNERS LOCATION

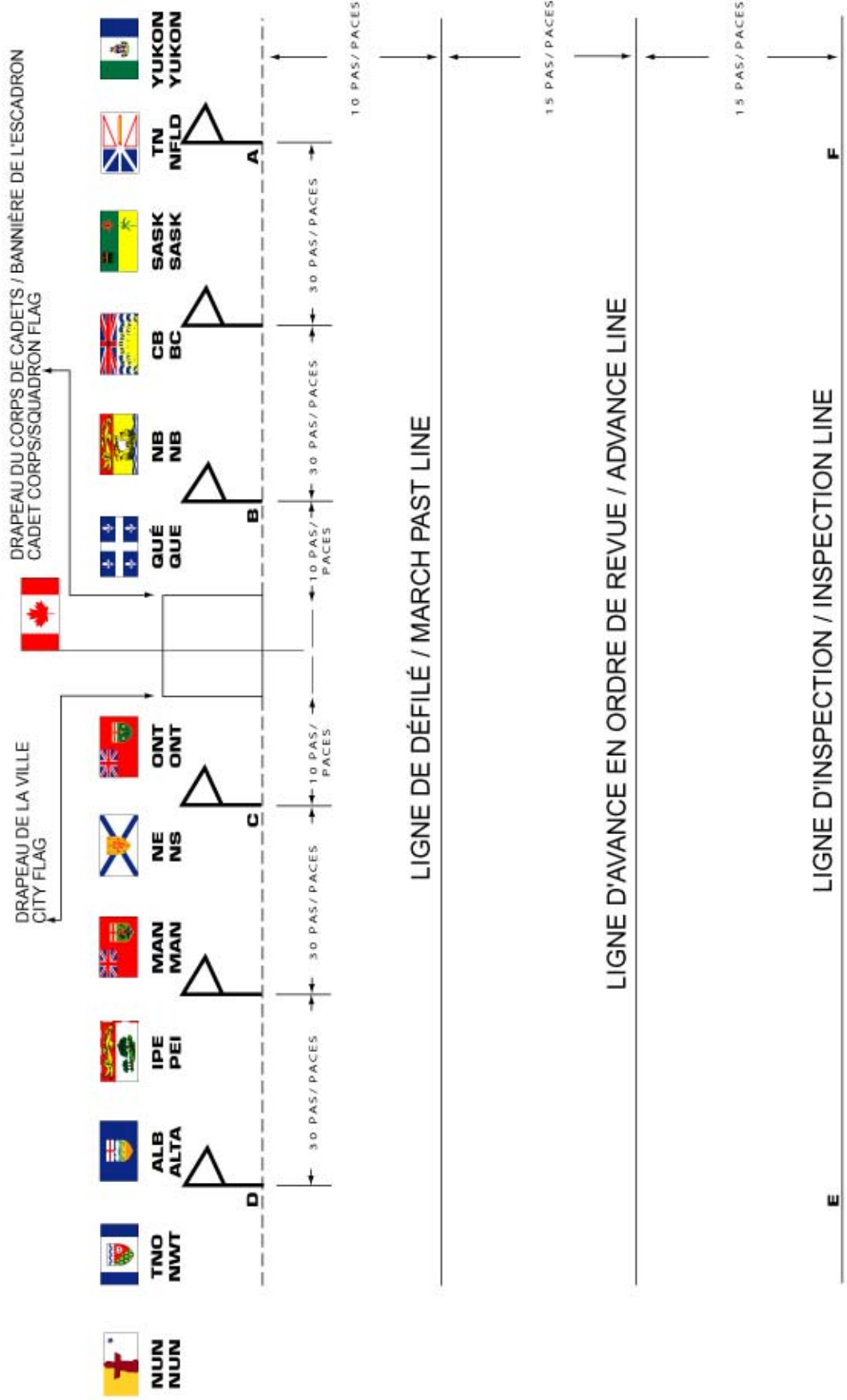


Figure 3-3 Emplacement des drapeaux/bannières  
Figure 3-3 Flags/Banners location

**DRAPEAUX HISSÉS ET AMENÉS AU LEVER ET AU COUCHER DU SOLEIL (MARINE SEULEMENT)**

10. Le drapeau national et les autres drapeaux doivent être déployés tous les jours du lever au coucher du soleil dans les établissements militaires et à bord des navires canadiens de Sa Majesté au port.

11. Les heures auxquelles les drapeaux sont hissés et amenés au sein du Commandement maritime pour marquer le lever et le coucher du soleil peuvent être déterminées par le chef du Commandement maritime conformément aux traditions navales, quelle que soit la période de l'année. En règle générale, on respecte les horaires suivants :

- a. dans la mesure du possible, entre 08 h 00 cérémonie des "couleurs", et le coucher du soleil, y compris lorsque le soleil se lève après 08 h 00;
- b. lorsque l'horaire mentionné au para a. ne peut être respecté, au cours des heures de travail habituelles; et
- c. entre 08 h 00 et 17 h 00, dans les endroits où le jour ou la nuit dure 24 heures.

12. On doit illuminer convenablement le drapeau national ou tout autre drapeau qui se déploie ou qui est arboré la nuit conformément au paragraphe ci-dessus ou pour des occasions spéciales.

**DRAPEAUX EN BERNE (MARINE SEULEMENT)**

13. Lorsqu'on ordonne la mise en berne des drapeaux pendant toute la journée, on doit d'abord les hisser jusqu'en haut et les descendre immédiatement à mi-mât. Au coucher du soleil, on doit les hisser jusqu'en haut du mât, puis les amener.

**RAISING AND LOWERING AT SUNRISE AND SUNSET (NAVY ONLY)**

10. The national flag and the other flags must be flown every day at sunrise and sunset in military establishments and on board Her Majesty's Canadian Ships in port.

11. The times when flags are raised and lowered within Maritime Command to mark sunrise and sunset may be determined by the Commander Maritime Command in accordance with naval traditions at all times in the year. In general the following timetables apply:

- a. as far as possible, between 0800 hres, the colours ceremony, and sunset, including when the sun rises after 0800 hres;
- b. when the timetable mentioned in para a. cannot be followed during normal working hours; and
- c. between 0800 hres and 1700 hres, in places where day or night lasts 24 hours.

12. The national flag or any other flag that is displayed or flown at night must be suitably lit in accordance with the preceding paragraph or on special occasions.

**HALF MASTING (NAVY ONLY)**

13. When flags are ordered to be at half-mast for the whole day, they must first be raised to the top and then immediately lowered to half-mast. At sunset, they must be raised to the top of the mast, then lowered.

### 305. MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES

#### INTRODUCTION

1. Les médailles Strathcona et la médaille d'excellence de la Légion royale canadienne ont été instituées pour reconnaître la valeur et le mérite de nos cadets.

#### ORDRE DE PRÉSÉANCE

2. L'ordre de préséance des médailles de cadets est la suivante :

- a. Médaille de bravoure pour cadets;
- b. médailles de l'association canadienne pour les causes humanitaires;
- c. Médaille de Lord Strathcona;
- d. Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne; et
- e. Médaille de la Légion royale canadienne – division du Québec.

#### CÉRÉMONIE

3. Nous remettons ces médailles aux récipiendaires des récompenses lors du cérémonial de la revue annuelle. Considérant l'importance de ces médailles, le maître de cérémonie, le conseiller cadets présent ou le représentant du détachement informera l'assistance sur l'historique des médailles et les critères exigés pour mériter de telles récompenses avant de divulguer le nom des récipiendaires.

#### HISTORIQUE – MÉDAILLE STRATHCONA

4. Voici un bref exposé à lire :

« L'origine de la fondation Strathcona remonte à 1909. Lord Strathcona, alors haut-commissaire pour le Canada à Londres, s'intéresse à l'amélioration de la condition physique et au développement des activités intellectuelles en préconisant pour les jeunes des habitudes

### 305. MEDALS AND AWARDS

#### INTRODUCTION

1. The Strathcona Medal and Royal Canadian Legion Medal of Excellence were instituted to recognize our cadets' valour and merit.

#### ORDER OF PRECEDENCE

2. The order of precedence of cadet medals is as follows:

- a. Cadet Medal of Bravery;
- b. Medals of the Canadian Humanitarian Causes Association;
- c. Lord Strathcona Medal;
- d. Royal Canadian Legion Cadet Medal of Excellence; and
- e. Royal Canadian Legion – Quebec Division – Medal.

#### CEREMONY

3. We present these medals to recipients of awards at the annual ceremonial review. Considering the importance of these medals, the master of ceremonies, the cadet advisor present or the detachment representative will tell the audience about the history of the medals and the criteria required to earn such awards before revealing the names of the recipients.

#### BACKGROUND HISTORY – LORD STRATHCONA MEDAL

4. Here is a brief account to be read out:

"The origin of the Strathcona Foundation goes back to 1909. Lord Strathcona, at the time Canadian High Commissioner in London, became interested in improving physical fitness and developing intellectual activities by promoting habits of self-discipline, citizen-

d'autodiscipline, de civisme et de patriotisme. À cette fin, il crée la fondation qui porte son nom.

En 1923, l'organisme fit frapper une médaille devant être décernée au cadet le plus méritant. Cette médaille est la plus haute récompense civile que peut mériter un cadet pour s'être distingué parmi ses pairs par son rendement exceptionnel et sa contribution à la communauté.

Je demande donc au commandant d'annoncer le récipiendaire de cette année. »

ship and patriotism in young people. He created the foundation which bears his name for that purpose.

In 1923, the organization had a medal struck to be presented to the most deserving cadet. This medal is the highest civilian award a cadet can earn for distinction among his peers by his exceptional performance and contribution to the community.

I therefore ask the commanding officer to announce this year's recipient."

#### **AUTRES RÉCOMPENSES/MÉDAILLES D'IMPORTANCES**

5. Consulter les OCRE 414 et 417 pour tout ce qui a trait aux récompenses et médailles d'importance au sein de l'URSC Est.

#### **OTHER MAJOR AWARDS/MEDALS**

5. Consult ERCO 414 and 417 on every thing about major awards and medals within the RCSU Eastern.

### **306. TERRAIN DE RASSEMBLEMENT**

1. Le terrain de parade doit être jalonné de drapeaux ou de repères de la façon indiquée à la figure 3-4 de ce chapitre.

### **306. PARADE GROUND**

1. The parade ground must be marked off with flags or markers as indicated in Figure 3-4 of this chapter.

### **307. CÉRÉMONIAL DE REVUE ANNUELLE**

1. Les déroulements présentés dans ce chapitre suivent le protocole de base d'un rassemblement et s'appliquent à toutes les cérémonies décrites. Les dispositions qui s'y rapportent sont détaillées dans leurs sections respectives.

2. Les cmdt des corps de cadets/escadrons/CIEC/Écoles se doivent de donner des marques de respect sous forme de Salut Général avant l'arrivée de l'invité d'honneur de la façon suivante :

### **307. ANNUAL CEREMONIAL REVIEW**

1. The orders presented in this chapter follow basic parade protocol and apply to all the ceremonies described. The arrangements concerned are detailed in their respective sections.

2. Commanding officers of cadet corps/squadrons/CSTCs/Schools shall pay compliments in the form of a general salute before the arrival of the guest of honour as follows:

- a. le vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), commandant de la Région (SQFT), cmdt de l'URSC Est, président national de la Ligue, président provincial de la Ligue.

**Nota** : Si deux personnes militaires mentionnées ci-dessous sont présentes, il n'y aura qu'un seul salut général pour la fonction la plus élevée. Même chose si le président de la Ligue nationale et provinciale sont présents.

- b. L'invité d'honneur (militaire ou civil) accompagné du président de la Ligue ou son représentant est le dernier à prendre le salut général. Le président de la Ligue provinciale ou son représentant prendra place à la droite du dais lors du salut général.

3. Les discours donnés par les dignitaires devraient reconnaître la collaboration du MDN et de la Ligue dans le parrainage des OCC.

- a. the Vice Chief of the Defence Staff (VCDS), Area Commander (LFQA), RCSU(E) Commanding Officer, National League President and Provincial League President.

**Note:** If two of the military personalities mentioned above are present, there shall only be one General Salute for the more senior of them. Same thing for the national and provincial presidents of the League.

- b. the guest of honour (military or civilian), accompanied by the League President or his/her delegate, shall be the last to receive the General Salute. The Provincial League President or his/her delegate shall stand to the right of the podium during the General Salute.

3. The speeches given by the dignitaries should recognize the collaboration of DND and the League in sponsoring CCOs.

# TERRAIN DE RASSEMBLEMENT PARADE GROUND

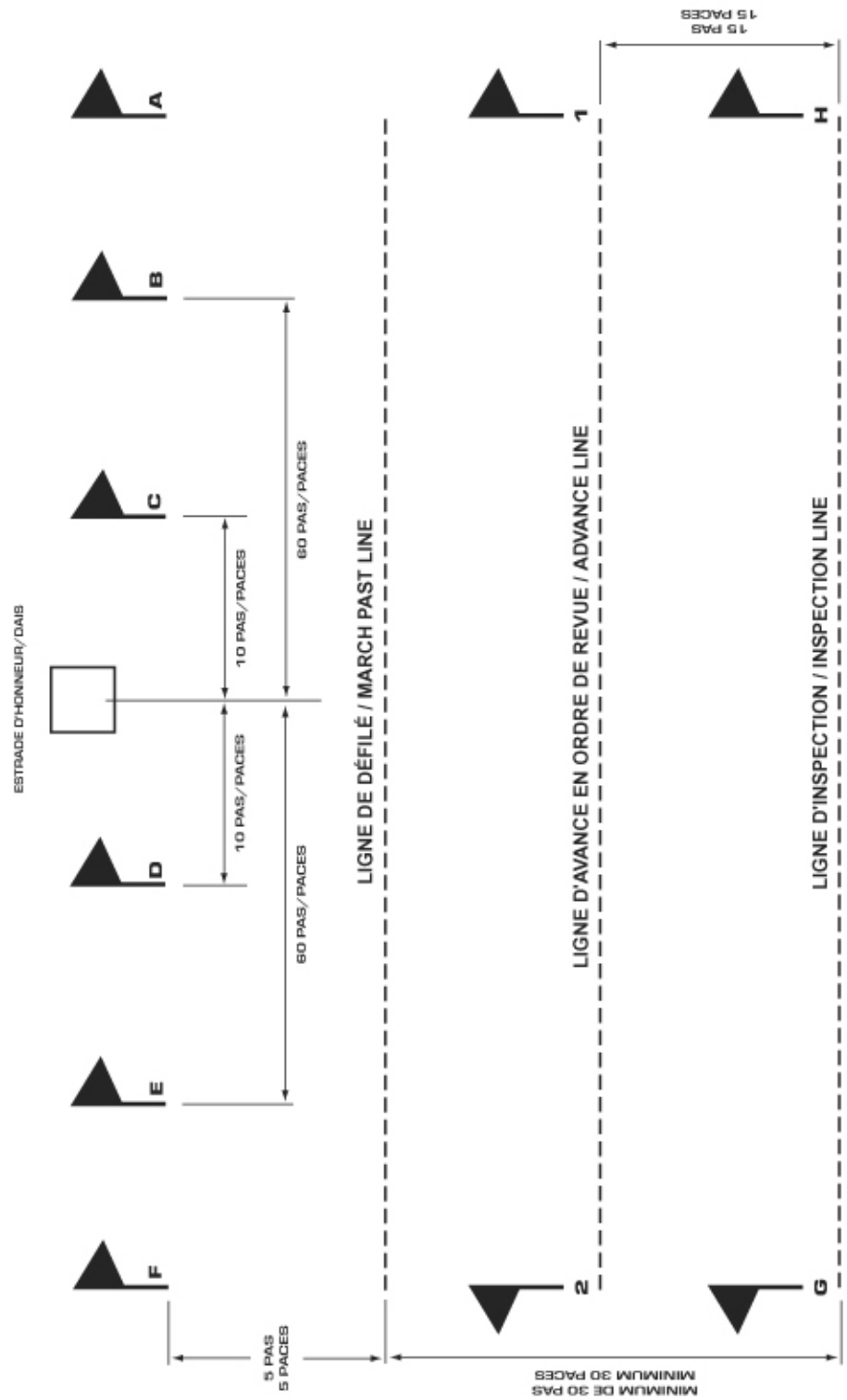


Figure 3-4 Terrain de rassemblement  
Figure 3-4 Parade Ground

**D'UN CÉRÉMONIAL**

4. Le déroulement d'un cérémonial doit suivre les étapes suivantes :

- a. formation des rangs;
- b. musique;
- c. arrivée des invités de marque et salut général (si nécessaire);
- d. arrivée de l'invité d'honneur et salut général;
- e. revue des cadets;
- f. défilé;
- g. démonstration (si revue);
- h. remise des récompenses;
- i. allocutions;
- j. hymne national;
- k. avance en formation de revue;
- l. salut général et départ de l'invité d'honneur; et
- m. dispersion.

**FORMATION DES RANGS**

5. Les formations sont les suivantes :

- a. en ligne;
- b. en colonne de trois; et
- c. en colonne de route.

**SEQUENCE OF EVENTS**

4. The sequence of events of a ceremony must follow these steps:

- a. forming up;
- b. band;
- c. arrival of distinguished guests and general salute (if necessary);
- d. arrival of the guest of honour and general salute;
- e. inspection of cadets;
- f. march past;
- g. demonstration (if a review);
- h. presentation of awards;
- i. speeches;
- j. national anthem;
- k. advance in review order;
- l. general salute and departure of the guest of honour; and
- m. dismissal.

**PARADE FORMATION**

5. The formations are the following:

- a. in line;
- b. in column of threes; and
- c. in column of route.



6. **Formation en division/peloton/section en ligne.** Ils sont placés côte-à-côte, dans la même ligne et séparés par des intervalles de sept pas. Le cadet commandant se place au centre de la formation, trois pas en avant de la ligne des commandants de divisions/pelotons/sections (figures 3-5).

7. **Formation en division/peloton/section en colonne de trois.** La formation en colonne de trois est semblable à la formation en ligne, sauf que la division/le peloton/la section est orienté vers un flanc (figure 3-6).

8. **Formation en division/peloton/section en colonne de route.** La formation en colonne de route (figure 3-7) est semblable à la formation en colonne de trois, avec les différences suivantes :

- a. le cadet commandant se place à l'avant de la division/du peloton/ de la section, huit pas en avant de la file du centre;
- b. le cadet commandant adjoint se place derrière la file du centre, à une distance de six pas;
- c. l'adjudant-maître se place à l'avant de la file de droite, à une distance de six pas; et
- d. l'adjudant se place à l'arrière de la file de gauche, à une distance de six pas.

6. **Division/platoon/section in line formation.** They are placed side by side, in the same line and separated by intervals of seven paces. The cadet commanding officer stands at the centre of the formation, three paces in front of the line of divisions/platoons/sections commanders (Figure 3-5).

7. **Division/platoon/section in column of threes formation.** The formation in column of threes is similar to the formation in line, except that the division/platoon/section is turned to a flank (Figure 3-6).

8. **Division/platoon/section in column of route formation.** The formation in column of route (Figure 3-7) is similar to the formation in column of threes, with the following differences:

- a. the cadet commander stands in front of the division/platoon/section, eight paces in front of the centre file;
- b. the cadet deputy commandant stands six paces behind the centre file;
- c. the master warrant officer stands six paces in front of the right file; and
- d. the warrant officer stands six paces behind the left file.

**FORMATION - DIVISION/PELTON/SECTION EN LIGNE**  
**FORMATION - DIVISION/PLATOON/SECTION IN LINE**

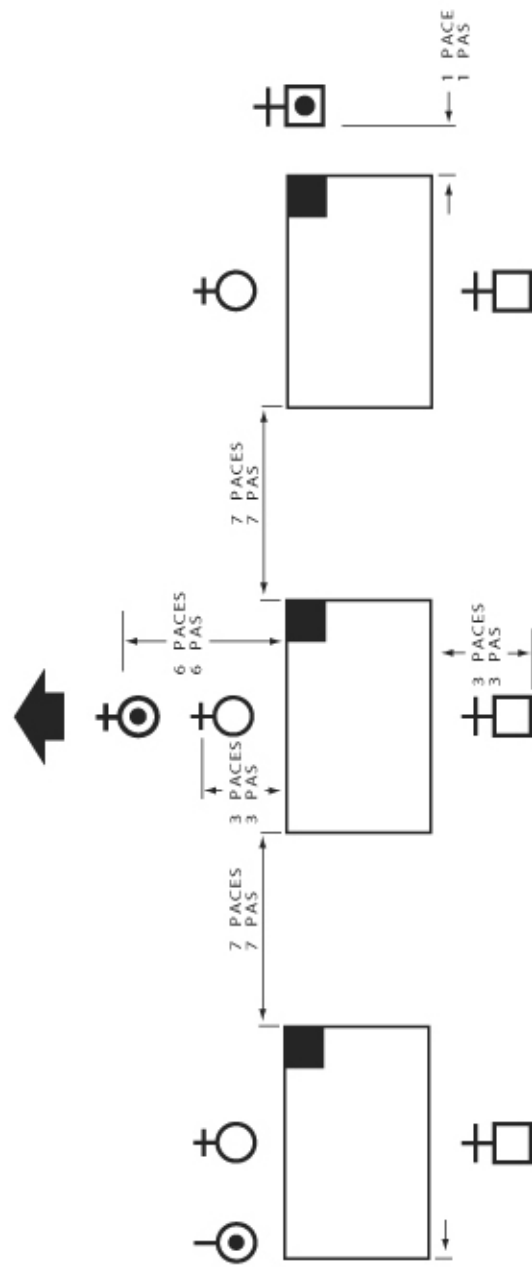


Figure 3-5 Formation - Division/peloton/section en ligne  
 Figure 3-5 Formation - Division/Platoon/Section in line

**FORMATION - DIVISION/PELTON/SECTION EN COLONNE DE TROIS**  
**FORMATION - DIVISION/PLATOON/SECTION IN COLUMN OF THREES**

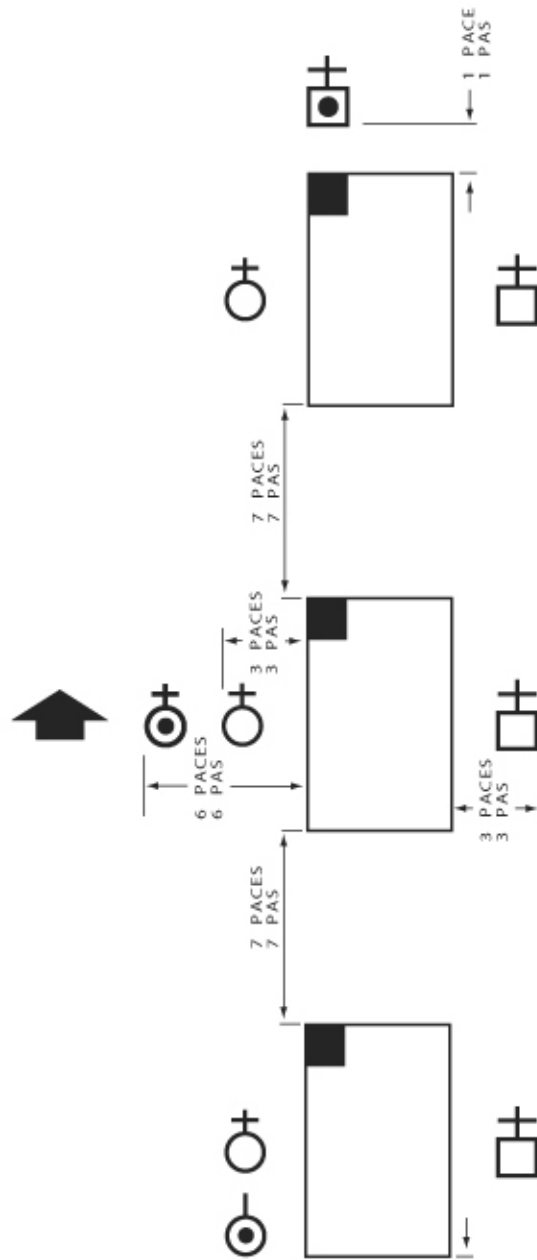


Figure 3-6 Formation - Division/peloton/section en colonne de trois  
 Figure 3-6 Formation - Division/Platoon/Section in column of threes

**FORMATION - DIVISION/PELTON/SECTION EN COLONNE DE ROUTE**  
**FORMATION - DIVISION/PLATOON/SECTION IN COLUMN OF ROUTE**

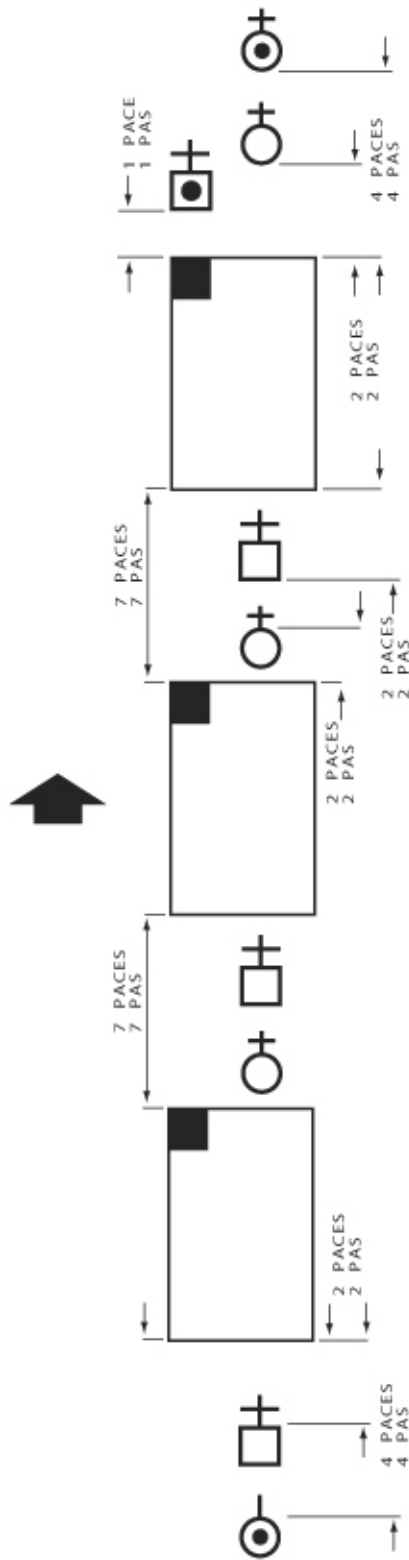


Figure 3-7 Formation - Division/peloton/section en colonne de route  
 Figure 3-7 Formation - Division/Platoon/Section in column of route

**MUSIQUE**

9. Les cadets se rassemblent en formation en ligne. Après le rassemblement on procède à l'entrée des drapeaux/couleurs (Voir chapitre 4 pour exécution).

10. Les exercices des musiques et les procédures internes de ces dernières sont décrites dans l'extrait de la publication A-PD-202-001/FP-000, Exercice de musique Cadets.

11. Chaque fois que cela est possible, une musique doit être présente au cours des revues. À moins d'indication contraire, la musique doit précéder le reste de la formation.

12. La position de la musique au rassemblement varie selon l'espace disponible. Elle doit être normalement placée au centre et en arrière de la formation ou sur un de ses flancs.

13. La musique doit jouer :
- a. lorsque les cadets arrivent sur le terrain de rassemblement et lorsqu'ils en repartent;
  - b. aux saluts généraux à l'arrivée et au départ;
  - c. pendant la revue;
  - d. pendant le(s) défilé(s);
  - e. à l'hymne national; et
  - f. pendant l'avance en formation de revue.

14. Lorsque les cadets défilent seulement en colonne de route, la musique reste en tête jusqu'au retour à sa position (sauf pour la Marine). Cependant, si le corps de cadets/escadron comporte un effectif de 76 cadets et plus, la musique converge à gauche, alignée sur le centre de l'estrade d'honneur, et elle effectue une contre-marche pour faire face à l'estrade d'honneur. Elle fait halte et joue sur place pendant le défilé. Une fois que le dernier cadet parvient à l'estrade

**BAND**

9. The cadets fall in line. After falling in, the flags/colours enter (see Chapter 4 for execution).

10. Band drill and their internal procedures are described in the excerpt from publication A-PD-202-001/FP-000, Cadet Band Drill.

11. Whenever possible, a band must be present during reviews. Unless otherwise indicated, the band must precede the rest of the formation.

12. The position of the band on falling in varies according to the available space. It is normally to be placed at the centre rear of the formation or on one of its flanks.

13. The band must play:
- a. when the cadets arrive on the parade ground and when they leave;
  - b. for general salutes on arrival and departure;
  - c. during the review;
  - d. during the march past(s);
  - e. for the national anthem; and
  - f. during the advance in review order.

14. Only when the cadets are marching past in column of route, the band remains in front until it returns to its position (except the Navy). However, if the cadet corps/squadron has a strength of 76 cadets or more, the band converges on the left, aligned on the dais, and it counter-marches to face the dais. It halts and plays on the spot during the march past. Once the last cadet reaches the dais, the band follows him and regains its position.

d'honneur, la musique lui emboîte le pas pour regagner sa position.

#### **ARRIVÉE DES INVITÉS DE MARQUE ET SALUT GÉNÉRAL**

15. À l'heure prévue pour la revue, le corps de cadets/escadron doit normalement être formé les rangs ouverts, en colonne à la ligne de revue.

16. Avant que l'invité d'honneur accompagné du président de la Ligue provinciale ou son représentant prennent place, les invités de marques ayant droit à un salut général, spécifiés au sous-para 2 a, prennent place sur l'estrade d'honneur. Ceci à tour de rôle, en ordre inverse de préséance, en terminant avec le plus haut gradé.

17. Suite à leur salut général respectif, les dignitaires prendront place à leurs sièges désignés pour attendre la suite de la cérémonie.

#### **ARRIVÉE DE L'INVITÉ D'HONNEUR ET SALUT GÉNÉRAL**

18. Dès que l'invité d'honneur a pris place sur l'estrade d'honneur, le cadet commandant donne l'ordre d'exécuter le salut auquel l'invité d'honneur a droit. La musique joue alors la pièce appropriée. S'il n'y a pas de musique, on effectue le salut en faisant une pause réglementaire entre les mouvements.

19. Après le salut, le cadet commandant informe l'invité d'honneur que la formation est prête pour la revue.

20. L'invité d'honneur peut être militaire ou civil; cependant s'il y a un invité militaire, seul l'invité d'honneur sera sur l'estrade d'honneur.

#### **REVUE**

21. Lorsque l'invité d'honneur accepte de faire la revue, le groupe de revue se composera des personnes suivantes :

- a. l'invité d'honneur;
- b. le cadet commandant;

#### **ARRIVAL OF DISTINGUISHED GUESTS AND GENERAL SALUTE**

15. At the time set for the review, the cadet corps/squadron must normally be formed up at the open order in column on the inspection line.

16. Before the guest of honour accompanied by the Provincial league President or representative take places, the distinguished guests are entitled to a general salute, as specified in sub-para 2 a, take their place on the dais. This happens by turns, in inverse order of precedence, ending with the highest-ranking.

17. After their respective general salutes, the dignitaries will take place in their designated seats to await the remainder of the ceremony.

#### **ARRIVAL OF THE GUEST OF HONOUR AND GENERAL SALUTE**

18. As soon as the guest of honour has taken place on the dais, the cadet commanding officer gives the order for the salute to which the guest of honour is entitled. The band then plays the appropriate piece. If there is no band, the salute is performed with a regulation pause between the movements.

19. After the salute, the cadet commanding officer informs the guest of honour that the formation is ready for inspection.

20. The guest of honour may be military or civilian. However, if there is a military guest, only the guest of honour shall be on the dais.

#### **INSPECTION**

21. When the guest of honour agrees to carry out the inspection, the inspecting party will consist of the following:

- a. the guest of honour;
- b. the cadet commanding officer;

- |  |  |
|--|--|
| c. le représentant de la Ligue;  | c. the League representative;  |
| d. le répondant/président du comité civil;   | d. the sponsor / president of the civilian committee;  |
| e. le représentant de l'URSC Est; et   | e. the representative of RCSU (Eastern); and   |
| f. le commandant du corps de cadets/escadron sera à droite de l'officier de revue. | f. the commanding officer of the cadet corps/squadron will be at the right of the reviewing officer. |

22. L'invité d'honneur procède habituellement à la revue de la musique à moins que celle-ci ne fasse pas partie intégrante de l'unité qui fait l'objet de la revue.

22. The guest of honour normally inspects the band unless the band is not an integral part of the unit which is being inspected.

23. Lorsque la revue est terminée et que le cadet commandant a reconduit l'invité d'honneur à l'estrade d'honneur, le cadet commandant ordonne aux cadets de se mettre au garde-à-vous et demande la permission de défilé.

23. When the inspection is over and the cadet commanding officer has led the guest of honour back to the dais, the cadet commanding officer calls the cadets to attention and asks permission to march past.

**Nota :** Lorsqu'il s'agit d'un cérémonial de revue annuelle d'un corps de cadets de la Marine, la garde d'honneur sera passée en revue en premier par l'invité d'honneur et le cmdt de la garde seulement.

**Note:** When a Sea Cadet corps annual inspection ceremony is involved, the guard of honour will first be inspected by the guest of honour and guard commander alone.

### DÉFILÉ

### MARCH PAST

24. Le corps de cadets/escadron défilera en colonne de route une fois seulement.

24. The cadet corps/squadron will march past in column of route once only.

### DÉMONSTRATION

### DEMONSTRATIONS

25. Les démonstrations présentées doivent refléter le programme d'entraînement suivi par les cadets au cours de l'année d'instruction locale. Les démonstrations doivent être de bon goût, dynamiques et **sécuritaires**. Les scénarios de démonstration doivent refléter les règles de sécurité et d'entraînement prévues au programme.

25. The demonstrations presented must reflect the training programme taken by the cadets during the local training year. Demonstrations must be in good taste, dynamic and **safe**. Demonstration scenarios must reflect the safety and training rules set out in the programme.

### REMISE DES RÉCOMPENSES

### PRESENTATION OF AWARDS

26. Les récompenses/décorations seront remises dans l'ordre préétabli.

26. Awards/decorations will be given in the pre-established order.

27. Tous les récipiendaires se présenteront à l'avant pour recevoir leur récompense/décoration.

27. All recipients will report to the front to receive their award/decoration.

28. Si le récipiendaire porte un fusil ou une carabine, il doit le poser au sol avant de rompre les rangs.

28. If the recipient is carrying a rifle or carbine, he must ground it before breaking ranks.

29. Le cadet porte-drapeau appelé à recevoir une récompense devra, à l'appel de son nom, se placer au garde-à-vous, se tourner vers son voisin, lui remettre son drapeau sans échange de salut et s'avancer pour recevoir sa récompense.

29. If a cadet flag-bearer is called to receive an award, when his name is called he must come to attention, turn to his neighbour, give him his flag without exchanging salutes and advance to receive his award.

30. Afin que la cérémonie n'excède pas deux heures, les commandants doivent s'assurer que seules les présentations principales sont effectuées lors de la cérémonie. Les témoignages individuels moins importants, les médailles et les certificats devront être présentés à une autre occasion. Par ailleurs, les témoignages à l'invité d'honneur, aux officiers locaux, aux membres du comité civil et autres instances devront être présentés au cours de la réception.

30. So that the ceremony does not exceed two hours, commanding officers must make sure that only the main presentations are made during the ceremony. Less important individual recognitions, medals and certificates must be presented on another occasion. Testimonials to the guest of honour, local officers, members of the civilian committee and other figures are to be presented during the reception.

31. Lors de la remise des médailles de la Légion et de Strathcona, le maître de cérémonie fera la lecture de l'historique et des conditions d'attribution des médailles tel que stipulé dans l'OCRE 414.

31. When the Legion and Strathcona medals are presented, the master of ceremonies will read out the history and the conditions of awarding the medals as stipulated in ERCO 414.

### ALLOCUTIONS

### SPEECHES

32. Les allocutions seront présentées suivant le protocole :

32. Speeches will be given following this protocol:

- a. l'invité d'honneur;
- b. le représentant de la Ligue;
- c. le répondant local; et
- d. le commandant du corps de cadets/escadron.

- a. the guest of honour;
- b. the League representative;
- c. the local sponsor; and
- d. the commanding officer of the cadet corps/squadron.

33. Le cadet commandant du rassemblement pourra demander à l'invité d'honneur la permission de faire asseoir les cadets lors des allocutions.

33. The cadet parade commander may ask the guest of honour for permission to have the cadets sit during the speeches.



**L'HYMNE NATIONAL**

34. L'hymne national sera chanté par tous les participants.

**AVANCE EN FORMATION DE REVUE**

35. Lors de l'avance en formation de revue, l'avance sera normalement de 15 pas et, pour les cas exceptionnels, de 7 pas.

**SALUT GÉNÉRAL ET DÉPART DE L'INVITÉ D'HONNEUR**

36. Le cadet commandant ordonne alors aux cadets d'exécuter le salut général.

37. Après le salut, l'invité d'honneur quitte le lieu de rassemblement. Les invités de marque quitteront dans l'ordre inverse de leur arrivée.

**DISPERSION**

38. Les procédures, les commandements et les mouvements pour rompre les rangs sont cités dans le chapitre 4 du présent manuel.

**EXPOSITION/KIOSQUES**

39. L'invité d'honneur doit être le premier à visiter les expositions/kiosques, suivi des invités de marque et ensuite du public.

**RÉCEPTION**

40. Un cérémonial est normalement suivi d'une réception pour l'invité d'honneur et les invités de marque. Cette réception devra être la dernière activité de la cérémonie et aucun cadet ne devra y participer. Toutefois, lors d'une réception générale, donc ouverte aux cadets, aucun alcool ne sera servi. Une réception privée avec "vin d'honneur", s'il y a lieu, peut être tenue pour l'invité d'honneur et les invités de marque. Aucun cadet ne devra y assister.

**NATIONAL ANTHEM**

34. The national anthem will be sung by all participants.

**ADVANCE IN REVIEW ORDER**

35. In the advance in review order, the advance will normally be 15 paces and, in exceptional cases, 7 paces.

**GENERAL SALUTE AND DEPARTURE OF THE GUEST OF HONOUR**

36. The cadet commanding officer orders the cadets to perform the general salute.

37. After the salute, the guest of honour leaves the parade ground. The distinguished guests leave in the reverse order of their arrival.

**PARADE DISMISSAL**

38. The procedures, commands and movements for dismissal are given in Chapter 4 of the present manual.

**EXHIBITIONS/KIOSKS**

39. The guest of honour must be the first to visit the exhibitions/kiosks, followed by the guests of honour and then the public.

**RECEPTION**

40. A ceremony is usually followed by a reception for the guest of honour and distinguished guests. This reception must be the last activity of the ceremony and no cadet is to take part in it. However, at a general reception, therefore one open to cadets, no alcohol will be served. A private reception with a "vin d'honneur", if there is one, may be held for the guest of honour and distinguished guests. No cadet is to be present.

**CÉRÉMONIAL DE REVUE ANNUELLE**

41. Le cérémonial de revue annuelle est une cérémonie qui a lieu dans les circonstances suivantes :

- a. lors de l'inspection annuelle des cadets et de la revue dans les corps de cadets/escadrons;
- b. à l'occasion d'un changement de commandement;
- c. à l'occasion de la fermeture des centres d'instruction d'été des cadets (CIEC); et
- d. à l'occasion de la remise d'un drapeau/bannière.

**GÉNÉRALITÉS**

42. Le cérémonial pour l'inspection annuelle marque la fin de l'année d'instruction locale des cadets et revêt une signification spéciale. Pour le cadet, cette cérémonie est l'occasion de montrer aux parents, aux amis et à la communauté locale les connaissances acquises durant l'année, de même que la fierté, la discipline et l'esprit d'équipe qu'ils ont développés. La cérémonie ne doit pas excéder deux heures.

**PARTICULARITÉS**

43. **Responsabilités.** Le conseiller et le conseiller-adjoint cadets de chaque détachement ont la responsabilité de s'assurer que le déroulement et le protocole de l'inspection annuelle sont conformes aux dispositions du présent manuel.

44. **Drapeau national (marine).** Le drapeau national est hissé avant la revue et descendu par la suite; aucun drapeau n'est exhibé sur le pont lorsque la revue a lieu dans les locaux du CCMRC.

45. **Arrivée de l'invité d'honneur.** L'invité d'honneur doit être accueilli par le commandant et le président du comité répondant.

**ANNUAL CEREMONIAL REVIEW**

41. The annual ceremonial review is a ceremony which is held in the following circumstances:

- a. at the annual cadet inspection and review in cadet corps/squadrons;
- b. at a change of command;
- c. at the closing of Cadet Summer Training Centres (CSTCs); and
- d. at the presentation of a flag/banner.

**GENERAL**

42. The annual ceremonial review marks the end of the cadet local training year and has special significance. For cadets, this ceremony is the opportunity to show parents, friends and the local community the knowledge acquired during the year, as well as the pride, discipline and team spirit that they have developed. The ceremony must not exceed two hours.

**PARTICULARS**

43. **Responsibilities.** The Cadet Advisor and Deputy Advisor of each detachment are responsible for ensuring that the order and protocol of the annual inspection are in accordance with the provisions of the present manual.

44. **National flag (Navy).** The national flag is raised before the inspection and then lowered. No flag is displayed on the bridge when the inspection is taking place in the premises of the RCSCC.

45. **Arrival of the guest of honour.** The guest of honour is to be welcomed by the commanding officer and the president of the sponsoring committee.

46. Tous les invités doivent être reçus avec les présentations d'usage puis conduits à une salle de repos où ils pourront se rencontrer, se détendre et obtenir les renseignements pertinents au déroulement du cérémonial. Les invités d'honneurs devront être conduits à leur place cinq minutes avant l'entrée de l'invité d'honneur et du groupe de revue.

47. **Formation des rangs.** Aucun officier CIC ni instructeur civil ne doit occuper de poste au rassemblement. Les cadets occupent tous les postes.

48. **Revue de la garde d'honneur.** La garde d'honneur doit être passée en revue par l'invité d'honneur et le commandant de la garde seulement. Le protocole des cadets de la Marine est le seul qui prévoit une garde d'honneur.

49. La garde d'un corps de cadets de la marine est toujours armée et doit être composée d'un minimum de cadets selon l'effectif de l'équipage :

- a. équipage de 30 cadets et moins – 8 cadets;
- b. équipage de 31 à 75 cadets – 14 cadets; et
- c. équipage de 76 et plus – 18 cadets.

50. **Allocutions.** Les allocutions ne doivent pas durer plus de 3 minutes chacune.

### 308. CÉRÉMONIAL DE REVUE ANNUELLE COMBINÉE CCMRC-CCLN

#### INTRODUCTION

1. Le CCMRC est l'unité supérieure qui aura préséance à tous les niveaux. Cela est un principe fondamental inamovible qu'il ne faut jamais oublier; donc, avant d'organiser un rassemblement annuel combiné, tous les participants doivent être conscients de ce fait et se

46. All guests must be welcomed with the usual introductions then taken to a lounge, where they can meet, relax and obtain information about the ceremony sequence of events. The guests of honour are to be taken to their places five minutes before the guest of honour and the inspecting party enter.

47. **Formation.** No CIC officer or civilian instructor is to hold a parade appointment. Cadets hold all the appointments.

48. **Inspection of the honour guard.** The honour guard must be inspected by the guest of honour and the guard commander alone. The Sea Cadets protocol is the only one which calls for an honour guard.

49. A Sea Cadet Corps guard is always armed and must be made up of a minimum number of cadets in accordance with the strength of the crew:

- a. crew of 30 or fewer cadets – 8 cadets;
- b. crew of 31 – 75 cadets – 14 cadets; and
- c. crew of 76 or more cadets – 18 cadets.

50. **Speeches.** Speeches must not exceed 3 minutes each.

### 308. JOINT RCSCC-NLCC ANNUAL CEREMONIAL REVIEW

#### INTRODUCTION

1. The RCSCC is the senior unit and will have precedence at all levels. This is a fixed basic principle which must never be forgotten. Therefore, before organizing a combined annual parade, all participants must be aware of this fact and conform to the resulting restrictions. A com-

conformer aux restrictions qui en découlent. Un rassemblement annuel combiné est une option offerte aux commandants des CCMRC et CCLN. Un président de branche ne peut imposer un rassemblement combiné.

### GÉNÉRALITÉS

2. Une seule garde est permise au rassemblement. Il s'agit de la garde du CCMRC. Il en est de même de la musique. Les CCLN qui possèdent des gardes et des musiques pourront les présenter dans le cadre des démonstrations. Un rassemblement combiné ne peut excéder la limite maximum de deux heures. Le commandant du rassemblement sera le "capitaine d'armes" du CCMRC.

3. Les rassemblements annuel combinés CCMRC–CCLN seront présidés par un seul invité d'honneur; par contre le représentant de la Ligue navale peut être invité à passer en revue le corps de cadets.

### PROCÉDURES

4. Le déroulement d'un rassemblement annuel combiné est le suivant :

- a. formation des rangs;
- b. arrivée des invités de marque et salut général;
- c. accueil de l'invité d'honneur et salut général;
- d. revue de la garde d'honneur;
- e. revue des cadets;
- f. défilé;
- g. démonstration;
- h. remise des récompenses;
- i. allocutions;
- j. hymne national;

bined annual parade is an option offered to RCSCC and NLCC commanding officers. A branch president cannot impose a combined parade.

### GENERAL

2. Only one guard is allowed on parade. This is the RCSCC guard. The same applies to the band. NLCCs which have guards and bands may present them as part of the demonstrations. A combined parade may not exceed the maximum limit of two hours. The Coxswain of the RCSCC will be the parade commanding officer.

3. Combined annual RCSCC-NLCC parades will be presided over by a single guest of honour; on the other hand, the Naval League representative may be invited to review the cadet corps.

### PROCEDURES

4. The order of a combined annual parade is as follows:

- a. forming up;
- b. arrival of distinguished guests and general salute;
- c. welcoming the guest of honour and general salute;
- d. inspection of the honour guard;
- e. inspection of the cadets;
- f. march past;
- g. demonstration;
- h. presentation of awards;
- i. speeches;
- j. national anthem;

- k. avance en formation de revue;
- l. salut général et départ de l'invité d'honneur; et
- m. dispersion.

### PARTICULARITÉS

5. **Formation des rangs.** Le rassemblement se formera tel qu'indiqué à la figure 4-36. La musique peut être placée à droite ou à gauche de la formation selon l'espace disponible.

6. **Arrivée des invités de marque et salut général.** À l'heure prévue pour la revue, le corps de cadets/escadron doit normalement être formé les rangs ouverts, en colonne à la ligne de revue.

7. Avant que l'invité d'honneur prenne place, les dignitaires ayant droit à un salut général prendront place sur l'estrade d'honneur à tour de rôle, en ordre inverse de préséance, en terminant par le plus haut gradé ou s'il s'agit de civil, en terminant avec celui ayant les plus hautes fonctions de responsabilités.

8. Suite à leur salut général respectif, les dignitaires prendront place à leurs sièges désignés pour attendre la suite de la cérémonie.

9. **Arrivée de l'invité d'honneur et salut général.** À son arrivée, l'invité d'honneur sera accompagné du commandant du CCMRC, du commandant du CCLN, du représentant de la Ligue navale de la division du Québec, du répondant local et du représentant de l'URSC Est. Seul l'invité d'honneur prendra place sur l'estrade d'honneur.

10. **Revue de la garde.** Le groupe de revue se compose seulement de l'invité d'honneur et du commandant de la garde.

- k. advance in review order;
- l. general salute and departure of the guest of honour; and
- m. dismissal.

### PARTICULARS

5. **Forming up.** The parade will form up as indicated in Figure 4-36. The band may be placed on the right or left of the formation according to the space available.

6. **Arrival of distinguished guests and general salute.** At the time set for the inspection, the cadet corps/squadron is normally formed up in open order, in column at the inspection line.

7. Before the guest of honour takes his place, the dignitaries entitled to a general salute will take their place on the dais in turn, in reverse order of precedence, ending with the highest rank or, if civilians are involved, ending with the one with the highest level of responsibilities.

8. Following their respective general salutes, the dignitaries will take place at their designated seats to await the remainder of the ceremony.

9. **Arrival of the guest of honour and general salute.** When he arrives, the guest of honour will be accompanied by the RCSCC commanding officer, the NLCC commanding officer, the representative of the Naval League Quebec Division, the local sponsor and the RCSU (Eastern) representative. Only the guest of honour will take place on the dais.

10. **Honour guard inspection.** The inspecting party is made up mainly of the guest of honour and the guard commander.

11. **Groupe de revue.** Pour les parades combinées, il y aura deux groupes de revue et les revues se feront de façon simultanée. Le groupe de revue pour le **CCMRC** sera composé des personnes suivantes :

- a. l'invité d'honneur;
- b. cadet commandant du rassemblement;
- c. répondant local;
- d. conseiller cadets; et
- e. commandant du corps de cadets.

12. **Groupe de revue.** Le groupe de revue pour le **CCLN** sera composé des personnes suivantes :

- a. officier de l'état-major CCLN;
- b. cadet commandant du rassemblement pour le CCLN;
- c. représentant de la Ligue navale de la division du Québec; et
- d. commandant du corps de cadets CCLN.

13. **Démonstrations.** Les démonstrations des deux corps de cadets devront être limitées en nombre et en temps. Le responsable ne doit pas se présenter devant l'officier de revue avant et après la démonstration. Le maître de cérémonie est chargé d'informer l'assistance du contenu des démonstrations.

14. **Allocutions.** Des allocutions seront présentées par les personnes suivantes :

- a. l'invité d'honneur;
- b. représentant de la Ligue navale de la division du Québec;
- c. répondant local;

11. **Inspecting party.** For combined parades, there will be two inspecting parties and the inspections will be performed simultaneously. The inspecting party for the **RCSCC** will consist of the following:

- a. guest of honour;
- b. cadet parade commanding officer;
- c. local sponsor;
- d. cadet advisor; and
- e. cadet corps commanding officer.

12. **Inspecting party.** For the **NLCC** will consist of the following:

- a. NLCC staff officer;
- b. NLCC cadet parade commanding officer;
- c. Quebec Division Naval League representative; and
- d. NLCC cadet corps commanding officer.

13. **Demonstrations.** Demonstrations of both cadet corps should be limited in number and time. The person in charge is not to report to the reviewing officer before and after the demonstration. The master of ceremonies is responsible for informing those present of the content of the demonstrations.

14. **Speeches.** Speeches will be made by the following:

- a. guest of honour;
- b. Quebec Division Naval League representative;
- c. local sponsor;

- d. commandant du corps de cadets de la Ligue navale; et
- e. commandant du corps de cadets de la Marine royale canadienne.

15. **Sièges réservés :**

- a. l'invité d'honneur;
- b. commandant du CCMRC;
- c. conseiller cadets;
- d. représentant Ligue navale;
- e. répondant local;
- f. officier d'état-major du CCLN; et
- g. commandant du CCLN.

**309. PASSATION DE COMMANDEMENT**

**GÉNÉRALITÉS**

1. L'Unité régionale de soutien aux cadets (Est) recommande trois genres de cérémonie de passation de commandement, qui sont les suivants :

- a. cérémonie complète;
- b. cérémonie abrégée; et
- c. cérémonie des signatures.

**DÉROULEMENT**

2. Le déroulement de la cérémonie est le suivant :

- a. formation des rangs;
- b. accueil de l'invité d'honneur et salut général;
- c. revue des cadets;

- d. commanding officer of the Naval League cadet corps; and
- e. commanding officer of the Royal Canadian Sea Cadet Corps.

15. **Reserved seats:**

- a. guest of honour;
- b. RCSCC commanding officer;
- c. cadet advisor;
- d. Naval League representative;
- e. local sponsor;
- f. NLCC staff officer; and
- g. NLCC commanding officer.

**309. CHANGE OF COMMAND**

**GENERAL**

1. The Regional Cadet Support Unit (Eastern) recommends three types of change-of-command ceremony, which are as follows:

- a. complete ceremony;
- b. abridged ceremony; and
- c. signing ceremony.

**SEQUENCE**

2. The sequence of events of the ceremony is as follows:

- a. forming up;
- b. arrival of the guest of honour and general salute;
- c. inspection of cadets;

- |  |   |
|--|---|
| d. premier défilé;                                   | d. first march past;  |
| e. remise des récompenses;                           | e. presentation of awards;                                  |
| f. signature du certificat;                          | f. signing of certificate;                                  |
| g. allocutions;                                      | g. speeches;  |
| h. deuxième défilé;                                  | h. second march past;                                       |
| i. hymne national;                                   | i. national anthem;   |
| j. avance en formation de revue;                     | j. advance in review order;                                 |
| k. salut général et départ de l'invité d'honneur; et | k. general salute and departure of the guest of honour; and |
| l. dispersion.                                       | l. dismissal.   |

**PARTICULARITÉS**

3. Habituellement, la revue des cadets à l'occasion d'une passation de commandement diffère de la revue normale.

4. Le nouveau commandant arrive avec l'invité d'honneur et l'accompagne pendant la revue.

5. Les membres du groupe qui procèdent à la revue sont placés de la façon suivante :

- a. l'invité d'honneur est le plus près du rang passé en revue;
- b. le cadet commandant est à la droite de l'invité d'honneur;
- c. le commandant est derrière l'invité d'honneur;
- d. le nouveau commandant est derrière le cadet commandant;
- e. le représentant de la Ligue est derrière le commandant sortant; et
- f. le répondant local est derrière le nouveau commandant.

**PARTICULARS**

3. Normally, the inspection of cadets at a change of command is different from the normal inspection.

4. The new commanding officer arrives with the guest of honour during the inspection.

5. The members of the inspecting party are positioned as follows:

- a. the guest of honour is closest to the rank being inspected;
- b. the cadet commanding officer is at the guest of honour's right;
- c. the commanding officer is behind the guest of honour;
- d. the new commanding officer is behind the cadet commanding officer;
- e. the League representative is behind the outgoing commanding officer; and
- f. the local sponsor is behind the new commanding officer.



6. La formation défile une fois et reprend sa position sur la ligne de revue.

7. On procède d'abord à la remise des récompenses aux personnes autres que le commandant sortant.

8. Le commandant sortant adresse ensuite la parole à son corps de cadets/escadron pour la dernière fois.

9. Le commandant sortant remet à l'invité d'honneur le commandement de son corps de cadets/escadron en lui présentant s'il y a lieu la bannière du corps de cadets/escadron.

10. Une allocution est prononcée par l'invité d'honneur, suivie d'une brève réponse par le nouveau commandant, si les circonstances le permettent.

11. L'invité d'honneur appelle le nouveau commandant et lui remet le commandement en lui présentant la bannière du corps de cadets/escadron, s'il y a lieu.

12. Suivent la signature des certificats de passation de commandement et la remise au commandant sortant des décorations ou récompenses, comme la remise d'un drapeau ou fanion, etc. :

- a. pour la cérémonie de la signature, l'officier qui préside la cérémonie ainsi que le nouveau commandant se placent devant l'estrade d'honneur;
- b. le commandant sortant avance et s'arrête devant l'officier qui préside la cérémonie et le salue; et
- c. après le salut, le nouveau commandant et le commandant sortant se rendent à une table placée à côté de l'estrade d'honneur où ils signent les certificats de passation de commandement, en présence de l'officier qui préside la cérémonie.

6. The formation marches past once and resumes its position on the inspection line.

7. Awards are first presented to all recipients except the outgoing commanding officer.

8. The outgoing commanding officer then addresses his cadet corps/squadron for the last time.

9. The outgoing commanding officer hands over command of his cadet corps/squadron to the guest of honour, presenting him with the cadet corps/squadron banner, if any.

10. The guest of honour makes a speech, followed by a brief response by the new commanding officer, if circumstances permit.

11. The guest of honour calls the new commanding officer and hands over command to him, presenting him with the cadet corps/squadron banner, if any.

12. Then follows the signing of the change of command certificates and presentation of decorations or awards to the outgoing commanding officer, such as the presentation of a flag or pennant, etc.:

- a. for the signing ceremony, the officer who is presiding over the ceremony and the new commanding officer stand in front of the dais;
- b. the outgoing commanding officer advances and stops in front of the officer who is presiding over the ceremony and salutes; and
- c. after the salute, the new commanding officer and the outgoing commanding officer go to a table placed beside the dais, where they sign the change of command certificates in the presence of the officer who is presiding over the ceremony.

13. Le nouveau commandant s'adresse au corps de cadets/escadron.

13. The new commanding officer addresses the cadet corps/squadron.

14. Les cadets défilent devant le commandant sortant.

14. The cadets march past the outgoing commanding officer.

15. On entonne l'hymne national.

15. The national anthem is sung.

16. Les cadets avancent en formation de revue et font un dernier salut à l'invité d'honneur.

16. The cadets advance in review order and salute the guest of honour for the last time.

17. L'invité d'honneur quitte le terrain de parade accompagné du commandant sortant.

17. The guest of honour leaves the parade ground accompanied by the outgoing commanding officer.

### **CÉRÉMONIE ABRÉGÉE**

### **ABRIDGED CEREMONY**

18. La cérémonie abrégée peut être combinée au cérémonial de revue annuelle. Les procédures, les commandements et les mouvements de la cérémonie abrégée figurent au chapitre 4 de cette publication.

18. The abridged ceremony may be combined with the annual ceremonial review. The procedures, commands and movements for the abridged ceremony are given in Chapter 4 of the present manual.

19. Le déroulement de la cérémonie est le suivant :

19. The sequence of events for the ceremony is as follows:

- a. formation des rangs;
- b. arrivée de l'invité d'honneur et salut général;
- c. revue des cadets;
- d. allocution du commandant sortant seulement;
- e. signature des certificats;
- f. hymne national;
- g. avance en formation de revue;
- h. salut général et départ de l'invité d'honneur; et
- i. dispersion.

- a. forming up;
- b. arrival of the guest of honour and general salute;
- c. inspection of the cadets;
- d. outgoing commanding officer's speech only;
- e. signing of the certificates;
- f. national anthem;
- g. advance in review order;
- h. general salute and departure of guest of honour; and
- i. dismissal.

**CÉRÉMONIE DES SIGNATURES**

20. Cette cérémonie est recommandée lorsque les corps de cadets/escadrons n'ont pas le temps nécessaire ou en situation d'urgence. La cérémonie consistera seulement en la signature des certificats sans le protocole normalement rattaché à ce genre de cérémonie comme le rassemblement, les invitations et la réception. Elle sera simple et courte.

**310. REMISE D'UN(E)  
DRAPEAU/BANNIÈRE****HISTORIQUE**

1. « Le drapeau figure parmi les symboles les plus anciens. Dès son apparition, fixé à une lance, il marquait l'endroit où se trouvait le chef. Il guidait les gens à travers les champs de batailles et leur permettait de se rallier.

2. Au fil des siècles, la hampe a remplacé la lance, les carrés de tissus aux couleurs bigarrées ont laissé leur place à des étoffes. Cependant, les couleurs et les graphiques sont demeurés, symboles de tradition, d'identification, de ralliement et de réalisation.

3. Depuis, il/elle représente tous les membres passés, présents et futurs des cadets de la Marine/de l'Air/de l'Armée, sans distinction. Il/elle commande le respect et les traditions.

4. Le/la (choisir le drapeau ou la bannière parmi ceux énumérés ci-dessous) a été approuvé(e) en (date d'approbation) :

- a. drapeau des cadets de la Marine royale du Canada, approuvé en 1953;
- b. drapeau des cadets royaux de l'Armée canadienne, approuvé en mai 1944;
- c. pavillon des cadets de l'Aviation royale du Canada, approuvé en 1941; ou
- d. bannière d'escadron.

**SIGNING CEREMONY**

20. This ceremony is recommended when the cadet corps/squadron does not have enough time or in an emergency. The ceremony will consist only of the signing of the certificates without the protocol normally attached to this type of ceremony such as the parade, invitations and reception. It will be simple and short.

**310. PRESENTATION OF  
FLAG/BANNER****BACKGROUND**

1. "The flag is among the oldest symbols. When it appeared, fixed to a lance, it marked the spot where the leader was. It guided people across battlefields and enabled them to rally.

2. Over the centuries, the flagpole replaced the lance and squares of cloth with variegated colours gave place to fabrics. However, colours and graphics have remained, symbols of tradition, identification, rallying and achievement.

3. Since then, it has represented all past, present and future members of the Sea, Army and Air Cadets without distinction. It commands respect and traditions.

4. The (choose the flag or banner among those listed below) was approved on (date approved):

- a. Royal Canadian Sea Cadet flag, approved in 1953;
- b. Royal Canadian Army Cadet flag, approved in May 1944;
- c. Royal Canadian Air Force cadet flag, approved in 1941; or
- d. squadron banner.

5. Le corps de cadets/escadron (nom du corps de cadets/escadrons), dans sa fierté et son désir de bien représenter sa communauté, a tenu à se doter de (nom du drapeau/bannière). Symbole de fierté et d'appartenance, ce/cette drapeau/bannière reflète la loyauté, l'honneur et le désir d'être de bons citoyens. C'est pourquoi nous nous sommes rassemblés pour procéder officiellement à la présentation du/de la drapeau/bannière du (nom du corps de cadets/ escadrons). »

### GÉNÉRALITÉS

6. La cérémonie des drapeaux est une cérémonie particulièrement solennelle.

7. Les cadets de l'escorte des nouveaux drapeaux prennent place à 15 pas derrière la formation, au centre de cette dernière. Les cadets préposés aux nouveaux drapeaux prennent place à trois pas en avant de la formation, au centre de cette dernière.

### PROCÉDURES

8. Le déroulement du cérémonial est le suivant :

- a. formation des rangs;
- b. arrivée de l'invité d'honneur;
- c. salut général;
- d. revue des cadets;
- e. cérémonie de remise du drapeau;
- f. défilé;
- g. allocutions;
- h. hymne national;
- i. avance en formation de revue;
- j. salut général;
- k. départ de l'invité d'honneur; et
- l. dispersion.

5. Cadet corps/squadron (name of cadet corps/squadron), in its pride and wish to represent its community properly, has had a (name of flag/banner) presented to it. A symbol of pride and belonging, this flag/banner reflects loyalty, honour and the wish to be good citizens. We have therefore come together to make the official presentation of the flag/banner of (name of cadet corps/squadron)."

### GENERAL

6. The flag ceremony is a particularly solemn ceremony.

7. The cadet escort of the new flags takes place 15 paces to the rear of the formation. The cadets in charge of the new flags take their place three paces to the front in the centre of the formation.

### SEQUENCE

8. The sequence of events for the ceremony is as follows:

- a. forming up;
- b. arrival of the guest of honour;
- c. general salute;
- d. inspection of the cadets;
- e. flag presentation ceremony;
- f. march past;
- g. speeches;
- h. national anthem;
- i. advance in review order;
- j. general salute;
- k. departure of guest of honour; and
- l. dismissal.

**PARTICULARITÉS**

9. En marche, on porte toujours les drapeaux sur l'épaule, sauf pour rendre les honneurs ou défiler sur le terrain de rassemblement. Dans ces deux situations, on adopte la position "AU PORT".

10. La cérémonie de remise d'un drapeau suit la même séquence que le cérémonial de revue annuelle.

11. Une fois la revue terminée, le commandant accompagne l'invité d'honneur à l'estrade d'honneur. Lorsque ce dernier a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant le salue et lui demande la permission de poursuivre la cérémonie. Lorsqu'il a reçu cette permission, le commandant salue, fait demi-tour et reprend sa position à 15 pas de la ligne, au centre, en face de l'estrade d'honneur, et donne les commandements pour la remise des drapeaux.

12. Le président du comité répondant offre la bannière au corps de cadets/escadron en la présentant à l'invité d'honneur qui la remet au commandant du corps de cadets/escadron.

13. Le commandant remet alors le drapeau à l'invité d'honneur qui le remettra au portedrapeau.

**311. CÉRÉMONIE DU SOUVENIR**

1. La Légion canadienne de la région est responsable de l'emplacement, de la configuration et du déroulement de cette cérémonie.

2. Les cadets qui participeront à la cérémonie suivront les instructions de déroulement prévues par la Légion.

3. Les cadets ne seront pas affectés à des tâches de vigile au cénotaphe. De plus, ils ne sont pas autorisés à avoir des armes sur le rassemblement/parade.

4. Nous devons toujours garder en mémoire que les cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation ne font pas partie des Forces canadiennes et ils ne sont pas assujettis aux

**PARTICULARS**

9. On the march, the flags are always shouldered except for paying compliments or marching past on the parade ground. In these two situations, the "SLOPE" position is adopted.

10. The flag presentation ceremony follows the same sequence as the annual ceremonial review.

11. When the inspection is over, the commanding officer accompanies the reviewing officer to the dais. When the guest of honour has taken place on the dais, the commanding officer salutes and ask for permission to continue the ceremony. When he has been granted permission, the commanding officer salutes, does an about turn and resumes his position 15 paces from the centre of the line, facing the dais, and gives the commands for the flags presentation.

12. The president of the sponsoring committee offers the banner to the cadet corps/squadron by presenting it to the guest of honour, who gives it to the commanding officer of the cadet corps/squadron.

13. The commanding officer then gives the flag back to the guest of honour, who gives it back to the flag-bearer.

**311. REMEMBRANCE SERVICE**

1. The Royal Canadian Legion is responsible for the location, configuration and conduct of this ceremony.

2. Cadets who take part in the ceremony will follow the instructions provided by the Legion for conducting the ceremony.

3. Cadets will not be assigned vigil tasks at the cenotaph. Furthermore, they are not authorized to bear arms on the parade.

4. We must always remember that Sea, Army and Air Cadets are not part of the Canadian Forces and are not subject to the Queen's Orders and Regulations that apply to the Cana-

Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes. Donc, ils ne font pas partie des unités qui les supportent et ils ne doivent pas non plus être intégrés dans leur chaîne de commandement. Qui plus est, ils ne doivent en aucun cas être utilisés, montrés ou identifiés comme une composante de leur unité affiliée. Pour les cérémonies entourant le jour du souvenir, un corps de cadets peut participer à des activités de son unité affiliée mais en tant qu'entité et non «intégré» à l'intérieur de cette même unité. Les cadets/cadettes seront commandés par leur chaîne de commandement habituelle.

5. Dans les cas où il n'y a pas de Légion locale, le déroulement suivant sera utilisé :

- a. rassemblement de la garde;
- b. le commandant du rassemblement occupe son poste;
- c. arrivée des anciens combattants;
- d. salut général;
- e. hymne national;
- f. allocutions (facultatives);
- g. le commandement "DÉCOUVREZ-VOUS" est donné;
- h. les prières;
- i. le commandement "COUVREZ-VOUS" est donné;
- j. l'Acte du Souvenir (prière des anciens combattants) (facultatif);
- k. dernière sonnerie :
  - (1) silence; et
  - (2) réveil;
- l. dépôt des gerbes de fleurs;
- m. complainte; (cornemuseur) (facultative);

dian Forces. Therefore, they are not part of the units that support them and neither are they to be integrated into their chain of command. Furthermore, in no case are they to be used, shown or identified as a component of their affiliated unit. For ceremonies around Remembrance Day a cadet corps may take part in its affiliated unit's activities but as an entity and not "integrated" into that same unit. Cadets will be commanded by their usual chain of command.

5. In the event that there is no local Legion, the following sequence will be used:

- a. forming up the guard;
- b. the parade commanding officer takes post;
- c. arrival of the veterans;
- d. general salute;
- e. national anthem;
- f. speeches (optional);
- g. the command "REMOVE HEADDRESS" is given;
- h. prayers;
- i. the command "REPLACE HEADDRESS" is given;
- j. the Act of Remembrance (Veterans' prayer) (optional);
- k. Last Post:
  - (1) silence; and
  - (2) The Rouse;
- l. laying of wreaths;
- m. lament; (piper) (optional);

- n. God Save the Queen;
- o. salut général;
- p. départ des dignitaires; et
- q. dispersion.

#### **PARTICULARITÉS**

6. Les cadets doivent être en place au cenotaphe et à la position REPOS dix minutes avant la cérémonie. La formation se fera à la discrétion du commandant du corps de cadets/escadron.

7. À l'arrivée de l'invité d'honneur qui préside la cérémonie, le cadet commandant ordonne le "GARDE-À-VOUS".

8. Lorsque l'invité d'honneur a pris place, le cadet commandant ordonne le salut approprié.

9. La cérémonie du Souvenir elle-même commence lorsque la musique joue le "Ô Canada". Les officiers au rassemblement doivent saluer. Les cadets se découvrent avant la prière aux morts et se recouvrent lorsque les prières sont terminées.

10. Au début de la période de silence (normalement à 11 h 00), la trompette ou le clairon sonne la dernière sonnerie. Les officiers doivent saluer sans interruption pendant la première sonnerie, le silence et la deuxième sonnerie.

11. Après la période de silence de deux minutes, on sonne le réveil, après quoi on dépose les gerbes de fleurs. Pendant qu'on dépose les gerbes de fleurs, les cadets se tiennent en place repos.

12. Le porteur des gerbes de fleurs se tient à un pas à gauche et en arrière de l'invité d'honneur qui doit les déposer, et tient les gerbes de fleurs dans sa main gauche, si possible. Lorsque l'officier de revue salue ou incline la tête, le porteur salue.

- n. God Save the Queen;
- o. general salute;
- p. departure of dignitaries; and
- q. dismissal.

#### **PARTICULARS**

6. The cadets must be in position at the cenotaph and standing "AT EASE" ten minutes before the ceremony. The formation will be at the discretion of the commanding officer of the cadet corps/squadron.

7. On the arrival of the guest of honour who is presiding over the ceremony, the cadet commanding officer calls them to "ATTENTION".

8. When the guest of honour has taken his place, the cadet commanding officer orders the appropriate salute.

9. The Remembrance ceremony itself begins when the band plays "O Canada". Officers on parade must salute. The cadets remove headdress before the prayer for the dead and replace headdress when the prayers are over.

10. At the beginning of the period of silence (normally at 1100 hres), the trumpet or bugle plays the Last Post. Officers must continue to salute during the Last Post, silence and Reveille.

11. After the two minutes' silence, Reveille is played, after which wreaths are laid. While the wreaths are being laid, the cadets stand at ease.

12. The wreath-bearer stands one pace to the left rear of the reviewing officer who is to lay them, and holds the wreaths in his left hand, if possible. When the guest of honour salutes or bows, the bearer salutes.

13. Lorsqu'on a fini de déposer les gerbes de fleurs, les cadets reçoivent l'ordre de se mettre au garde-à-vous et la musique joue le "God Save the Queen". La cérémonie du Souvenir est alors terminée.

14. Les dignitaires peuvent quitter. Les cadets défilent et se dirigent vers leur lieu de dé-membrement.

### 312. CÉRÉMONIE DES COULEURS ET DU COUCHER DE SOLEIL

#### GÉNÉRALITÉS

1. À bord d'un navire, la cérémonie des couleurs et du coucher du soleil consiste respectivement dans le fait de hisser et d'amener le pavillon du navire (drapeau du Canada). Ces cérémonies doivent se faire au lever et au coucher du soleil, tous les jours ou au début et à la fin des activités au corps de cadets. Afin d'assurer le maximum d'uniformité au sein des corps de cadets de la Marine, on devra se conformer aux directives qui suivent chaque fois que les circonstances le permettent. Ces directives peuvent toutefois être modifiées en raison des exigences particulières de certains navires.

#### CÉRÉMONIE DES COULEURS

2. Le personnel chargé de cérémonie **sans l'équipage** comprend :

- a. l'officier de service;
- b. le signaleur pour des drapeaux;
- c. le manœuvrier pour la cloche de bord; et
- d. le manœuvrier pour le sifflet ou le clairon.

3. **Position du personnel :**

- a. l'officier et le manœuvrier/clairon se placent en position devant le mât;

13. When the wreaths have all been laid, the cadets are given the order to stand at attention and the band plays "God Save the Queen". At this point the Remembrance ceremony is concluded.

14. The dignitaries may leave. The cadets march off and go to their dismissal point.

### 312. COLOURS AND SUNSET CEREMONIES

#### GENERAL

1. On board ship, the colours and sunset ceremonies consists of raising and lowering the ship's flag (the Canadian flag). These ceremonies are to take place at sunrise and sunset daily or at the beginning and end of activities at the cadet corps. In order to ensure the maximum amount of uniformity within Sea Cadet Corps, the following directives are to be obeyed whenever circumstances permit. These directives may however be modified due to the particular requirements of certain ships.

#### COLOUR CEREMONY

2. The personnel responsible for ceremonies **without crew** include:

- a. the duty officer;
- b. the flag signalman;
- c. the ship's bell boatswain; and
- d. the pipe or bugle boatswain.

3. **Position of personnel:**

- a. the officer and bugle boatswain stand before the mast;



- |  |  |
|--|--|
| <p>b. le signaleur pour les drapeaux se place en position au mât; et</p> <p>c. le manœuvrier pour la cloche se place en position à la cloche.</p> <p>4. <b>Procédures :</b></p> <p>a. le signaleur salue et annonce "LES COULEURS DANS UNE MINUTE, MONSIEUR";</p> <p>b. l'officier retourne le salut et répond "TRÈS BIEN";</p> <p>c. le signaleur salue et annonce "MONSIEUR, LES COULEURS";</p> <p>d. l'officier retourne le salut et répond "PROCÉDEZ";</p> <p>e. au commandement "PROCÉDEZ", le manœuvrier sonne la cloche;</p> <p>f. après la cloche, l'officier donne l'ordre au manœuvrier de siffler l'appel "SILENCE" ou au clairon de sonner le "Silence";</p> <p>g. l'officier salue et le signaleur monte lentement le drapeau;</p> <p>h. lorsque le drapeau est complètement monté, le manœuvrier siffle/le clairon sonne "CONTINUEZ";</p> <p>i. l'officier termine son salut; et</p> <p>j. continue sa routine normale.</p> <p>5. Le personnel chargé de la cérémonie <b>avec l'équipage</b> comprend :</p> <p>a. le commandant/l'officier de service;</p> <p>b. le signaleur pour les drapeaux;</p> <p>c. le manœuvrier pour la cloche de bord;</p> | <p>b. the flag signalman stands in position at the mast; and</p> <p>c. the ship's bell boatswain stands in position at the bell.</p> <p>4. <b>Procedure:</b></p> <p>a. The signalman salutes and announces "THE COLOURS IN ONE MINUTE, SIR";</p> <p>b. the officer returns the salute and answers, "VERY WELL";</p> <p>c. the signalman salutes and announces, "SIR, THE COLOURS";</p> <p>d. the officer returns the salute and answers, "PROCEED";</p> <p>e. at the command "PROCEED", the boatswain rings the bell;</p> <p>f. after the bell, the officer gives the order to the boatswain to pipe "STILL" or to the bugler to play "STILL";</p> <p>g. the officer salutes and the signalman slowly raises the flag;</p> <p>h. when the flag has been completely raised, the pipe/bugle boatswain plays "CARRY ON";</p> <p>i. the officer completes his salute; and</p> <p>j. continues his normal routine.</p> <p>5. The personnel responsible for ceremonies <b>with crew</b> include:</p> <p>a. the commanding officer/duty officer;</p> <p>b. the flag signalman;</p> <p>c. the ship's bell boatswain;</p> |
|--|--|

- d. la musique; et
- e. la garde d'honneur.

- d. the band; and
- e. the honour guard.

**Nota :** Le sifflet de manœuvrier n'est pas utilisé lorsque la musique est présente et joue.

**Note:** The boatswain's pipe is not used when the band is present and plays.

**6. Position du personnel :**

- a. le commandant/l'officier de service sur l'estrade d'honneur;
- b. les officiers surnuméraires et les instructeurs civils en ligne près de l'estrade d'honneur; et
- c. l'équipage en poste au rassemblement.

**6. Position of personnel:**

- a. the commanding officer/duty officer on the dais;
- b. supernumerary officers and civilian instructors in line near the dais; and
- c. the crew in position on parade.

**7. Procédures :**

- a. le commandant/l'officier de service se présente sur le pont (à l'entrée);
- b. à ce moment, le capitaine d'armes place l'équipage au "GARDE-À-VOUS";
- c. le commandant/l'officier de service fait son entrée et se dirige vers l'estrade d'honneur;
- d. le capitaine d'armes se rapporte au commandant/à l'officier de service puis place l'équipage en "PLACE REPOS";
- e. le signaleur salue et annonce "LES COULEURS DANS UNE MINUTE, MONSIEUR";
- f. le commandant/l'officier de service retourne le salut et répond "TRÈS BIEN";
- g. le capitaine d'armes place l'équipage au "GARDE À VOUS", la garde "À L'ÉPAULE ARMES" et il place l'équipage au complet en position

**7. Procedures:**

- a. the commanding officer/duty officer reports to the bridge (the entrance);
- b. at this point, the coxswain calls the crew to "ATTENTION";
- c. the commanding officer/duty officer makes his entrance and goes to the dais;
- d. the coxswain reports to the commanding officer/duty officer, then brings the crew to the "AT EASE";
- e. the signalman salutes and announces "THE COLOURS IN ONE MINUTE, SIR";
- f. the commanding officer/duty officer returns the salute and answers, "VERY WELL";
- g. the coxswain calls the crew to "ATTENTION" and the guard to the "SHOULDER ARMS" and he places the complete crew in posi-

- |  |  |
|--|--|
| <p>face au mât;</p> <p>h. le signaleur salue et annonce "MONSIEUR, LES COULEURS";</p> <p>i. le commandant/l'officier de service retourne le salut et donne le commandement "PROCÉDEZ";</p> <p>j. au commandement "PROCÉDEZ", le manoeuvrier sonne la cloche;</p> <p>k. lorsqu'on a fini de sonner la cloche, le cadet-maître de la garde donne le commandement "GARDE – SALUT GÉNÉRAL – PRÉSENTEZ ARMES";</p> <p>l. au commandement "PRÉSENTEZ ARMES", tous les officiers et les commandants de divisions saluent et la musique joue "Ô Canada". S'il n'y a pas de musique, le manoeuvrier sonnera le "silence";</p> <p>m. le signaleur monte lentement le drapeau;</p> <p>n. lorsque le "Ô Canada" est terminé, le cadet-maître de la garde donne le commandement "À L'ÉPAULE ARMES"; à ce moment tous cessent de saluer;</p> <p>o. le capitaine d'armes ramène l'équipage face à l'estrade d'honneur et place la garde "AU PIED ARMES"; et</p> <p>p. le capitaine d'armes se présente devant le commandant/l'officier de service pour instructions et continue selon les ordres reçus.</p> | <p>tion facing the mast;</p> <p>h. the signalman salutes and announces, "SIR, THE COLOURS";</p> <p>i. the officer returns the salute and answers, "PROCEED";</p> <p>j. at the command "PROCEED", the boatswain rings the bell;</p> <p>k. after the bell, the cadet guard commander gives the order "GUARD – GENERAL SALUTE - PRESENT ARMS";</p> <p>l. at the command "PRESENT ARMS", all officers and division commanders salute and the band plays "O Canada". If there is no band, the boatswain will pipe "Still";</p> <p>m. the signalman slowly raises the flag;</p> <p>n. when "O Canada" is finished, the cadet guard commander gives the command "SHOULDER ARMS"; at this point everyone ceases to salute;</p> <p>o. the coxswain brings the crew back in front of the dais and has the guard "ORDER ARMS"; and</p> <p>p. the coxswain reports to the commanding officer/duty officer for instructions and continues in accordance with the orders received.</p> |
|--|--|

**CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL**

**THE SUNSET CEREMONY**

8. La cérémonie du coucher du soleil est conçue en fonction des éléments suivants :

8. The sunset ceremony is designed in accordance with the following elements:

- a. une garde;

- a. a guard;

- |   |   |
|---|---|
| <p>b. une harmonie et un clairon/ trompette; et</p> <p>c. un signaleur de drapeaux.</p> <p>9. Le personnel chargé de la cérémonie <b>sans l'équipage</b> comprend :</p> <p>a. l'officier de service;</p> <p>b. le signaleur pour les drapeaux; et</p> <p>c. le manœuvrier pour le sifflet ou le clairon.</p> <p>10. <b>Position du personnel :</b></p> <p>a. l'officier et le manœuvrier/clairon/ trompette se placent en position face au mât; et</p> <p>b. le signaleur pour les drapeaux se place en position au mât.</p> <p>11. <b>Procédures :</b></p> <p>a. le signaleur salue et annonce "LE SOLEIL SE COUCHERA DANS UNE MINUTE, MONSIEUR";</p> <p>b. l'officier retourne le salut et répond "TRÈS BIEN";</p> <p>c. le signaleur salue et annonce "LE SOLEIL SE COUCHE, MONSIEUR";</p> <p>d. l'officier retourne le salut et donne l'ordre au manœuvrier de faire l'appel "SILENCE"/au clairon/ trompette de sonner le "SILENCE";</p> <p>e. l'officier salue et le signaleur descend lentement le drapeau;</p> <p>f. lorsque le drapeau est complètement descendu, le manœuvrier siffle/le clairon sonne "CONTINUEZ";</p> <p>g. l'officier termine son salut; et</p> | <p>b. a brass-reed band and a bugle/trumpet; and</p> <p>c. a flag signalman.</p> <p>9. The personnel responsible for the ceremony <b>without crew</b> include:</p> <p>a. the duty officer;</p> <p>b. the flag signalman; and</p> <p>c. the pipe or bugle boatswain.</p> <p>10. <b>Position of personnel:</b></p> <p>a. the officer and bugle/trumpet boatswain stand before the mast; and</p> <p>b. the flag signalman stands in position at the mast.</p> <p>11. <b>Procedures:</b></p> <p>a. the signalman salutes and announces, "THE SUN SETS IN ONE MINUTE, SIR";</p> <p>b. the officer returns the salute and answers, "VERY WELL";</p> <p>c. the signalman salutes and announces, "THE SUN IS SETTING, SIR";</p> <p>d. the officer returns the salute and gives the order to the boatswain to pipe "STILL" or to the bugler/trumpeter to play "STILL";</p> <p>e. the officer salutes and the signalman slowly lowers the flag;</p> <p>f. when the flag has been completely lowered, the pipe/bugle boatswain plays "CARRY ON";</p> <p>g. the officer completes his salute; and</p> |
|---|---|

- h. continue sa routine normale.
12. Le personnel chargé de la cérémonie **avec l'équipage** comprend :
- a. le commandant ou l'officier de service;
  - b. le signaleur pour les drapeaux;
  - c. la musique; et
  - d. la garde d'honneur.
13. **Position du personnel :**
- a. le commandant/l'officier de service sur l'estrade d'honneur;
  - b. les officiers surnuméraires et les instructeurs civils en ligne près de l'estrade d'honneur; et
  - c. l'équipage en poste au rassemblement.
14. **Procédures :**
- a. le commandant/l'officier de service se présente sur le pont (à l'entrée);
  - b. le premier maître place alors l'équipage au "GARDE-À-VOUS";
  - c. le commandant/l'officier de service fait son entrée et se dirige vers l'estrade d'honneur;
  - d. le premier maître se présente devant le commandant/l'officier de service puis place l'équipage en "PLACE REPOS";
  - e. le signaleur salue et annonce "LES COULEURS DANS UNE MINUTE, MONSIEUR";
  - f. le commandant/l'officier de service retourne le salut et répond "TRÈS BIEN";
- h. continues his normal routine.
12. The personnel responsible for ceremonies **with crew** include:
- a. the commanding officer/duty officer;
  - b. the flag signalman;
  - c. the band; and
  - d. the honour guard.
13. **Position of personnel:**
- a. the commanding officer/duty officer on the dais;
  - b. supernumerary officers and civilian instructors in line near the dais; and
  - c. the crew in position on parade.
14. **Procedures:**
- a. the commanding officer/duty officer reports to the bridge (the entrance);
  - b. at this point, the coxswain calls the crew to "ATTENTION";
  - c. the commanding officer/duty officer makes his entrance and goes to the dais;
  - d. the Chief Petty Officer reports to the commanding officer/duty officer, then stands the crew "AT EASE";
  - e. the signalman salutes and announces "THE COLOURS IN ONE MINUTE, SIR";
  - f. the commanding officer/duty officer returns the salute and answers, "VERY WELL";

- |   |   |
|---|---|
| <p>g. le premier maître place l'équipage au "GARDE-À-VOUS", la garde "À L'ÉPAULE ARMES", et il place l'équipage au complet en position face au mât;</p> <p>h. le signaleur salue et annonce "MONSIEUR, LES COULEURS";</p> <p>i. le commandant/l'officier retourne le salut et donne le commandement "PROCÉDEZ";</p> <p>j. dès que les troupes ont mis "À L'ÉPAULE ARMES", le clairon/trompette sonne l'alerte et la musique commence à jouer la retraite, de préférence la version orchestrée. À la septième mesure, au commandement "PROCÉDEZ", le cadet-maître de la garde donne le commandement "GARDE, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ ARMES";</p> <p>k. au commandement "PRÉSENTEZ ARMES", tous les officiers et les commandants de pelotons saluent. Le signaleur commence à abaisser le drapeau national;</p> <p>l. lorsque l'"Orchestrated Sunset" est terminé, la musique du "Ô Canada" commence, le cadet-maître de la garde donne le commandement "À L'ÉPAULE ARMES" et tous cessent alors de saluer;</p> <p>m. le premier maître ramène l'équipage face à l'estrade d'honneur et place la garde "AU PIED ARMES"; et</p> <p>n. le premier maître se présente devant le commandant/l'officier de service pour instructions et continue selon les ordres reçus.</p> | <p>g. the Chief Petty Officer brings the crew to "ATTENTION" and the guard to "SHOULDER ARMS" and he places the complete crew in position facing the mast;</p> <p>h. the signalman salutes and announces, "SIR, THE COLOURS";</p> <p>i. the commanding officer/duty officer returns the salute and gives the command "PROCEED";</p> <p>j. as soon as the troops have shouldered arms, the bugle/trumpet plays the Alert and the band begins to play Retreat, preferably the orchestrated version. At the seventh bar, at the command "PROCEED"; the cadet guard commander gives the order "GUARD – GENERAL SALUTE - PRESENT ARMS";</p> <p>k. at the command "PRESENT ARMS", all officers and platoon commanders salute. The signalman begins to lower the Canadian flag;</p> <p>l. when "Orchestrated Sunset" is finished, the band strikes up "O Canada" and the cadet guard commander gives the command "SHOULDER ARMS"; at this point everyone ceases to salute;</p> <p>m. the coxswain brings the crew back in front of the dais and has the guard "ORDER ARMS"; and</p> <p>n. the coxswain reports to the commanding officer/duty officer for instructions and continues in accordance with the orders received.</p> |
|---|---|